



SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE

**AKKHAVANH VILAIARN**



# LE MAÎTRE DU JEU

INTERVIEW P5 À 7

Photo Christophe Goudicelli

1,60€

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4  
DETTI & FATTI P8 • CONJONCTURE P 17 À 19 •  
EN BREF ET EN CHIFFRES P20 • CULTURE P22  
AGENDA P23  
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

# FRANCE RELANCE

PAR DÉCISION PRÉSIDENTIELLE,  
LA GROSSESSE EST RAMENÉE  
À 7 MOIS, POUR PERMETTRE  
À LA MÈRE DE REPRENDRE  
LE TRAVAIL AU PLUS VITE



KAMPA

AKKHAVANH VILASARN

LE MAÎTRE DU JEU

P5 À 7



OPINIONS

DETTI È FATTI

CONJONCTURE **LA DOUCHE... AVANT LA VAGUE?**

EN BREF ET EN CHIFFRES

CULTURE **L'APPEL À LA VIE DE MISSAGHJU**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P21

P20

P22

P23

P9

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

## RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapresse-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

## CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPMR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## Ci semi !

uni, a sera u 12 di lugliu di l'annata 2021, 8 ori è calchì minuta. U Presidenti di La Republica Emmanuel Macron hè suvitatu da milioni di Francesi à a televisiò. S'aspettani nutizii è annunzii novi nant'à a Covid-19 chì ci frastorna dipoi guasgi un annu è mezu. È dopu à simani di ristriczioni chì sò cascati à pocu à pocu, certi dicarani troppu in furia, u prima raprisintanti di a Francia hà dicisu di stringhja torna a vita. Di pettu à una circulationsi di più in più impurtanti di a variazioni Delta di u virus è una crescita nova di i casi, ùn si trattarà micca pà ssa statina d'un cunfinamentu o d'un coprifocu. Ma quantunqua, è senza esagerà, Emmanuel Macron hà trovu u mezu, senza di ch'ella diventa ubligatoria, di renda indispensevuli a vaccinazioni, unica suluzioni par ellu di cuntrà una pussibili quattresima cullata di l'epidemia. Oramai, tutti i parsoni travaghjendu in u mezu di a saluta sò ubligati à fassi vaccinà da qui à u 15 di sittembri; senza què, ssi parsunali pudariani, à u peghju, perda u so travaghju è mancu più essa pagati. Altra misura: à partasi da u 21 di lugliu, u «pass sanitariu» duvarà essa prisintatu inde tutti i lochi d'asgi è di cultura chì aduniscini più di 50 parsoni. Infini, ssu listessu «pass» sarà allargatu à u principiu di u mesi d'aostu, à i caffè, i ristoranti, i centri cummirciali, l'uspidali, i casi di ritirata, i stabilimenti medicusuciali, è ancu pà i viaghji in avviò, in trenu è in cars pà i traghjetti ditti di longa distanza. Senza rimetta in causa a vaccinazioni, hè una prissioni mai vista chì hè missa nant'à i spalli di tutti quilli chì ùn ani ancu ricivutu a so prima dosa. S'è no emi parlatu calchì ghjornu fà quì di «dittatura sciringa», ci avvicinemi soca di un tempu di a storia di stu paesi abbastanza ineditu: quillu di «ghjucà» cù a libertà di tuttu ognunu in una nazioni chì si pratendi patria di i diritti di l'Omù. Spirendu ch'ella sarà a sola volta è micca un vasu di Pandora chì sbuccaria nant'à una futura sucità di u «cunrollu» à l'usu chinesi. ■ Santu CASANOVA

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos?

**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**

Écrivez-nous: [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

## IN SOLIDUM

**Jef Arouet, Gigi Rousseau, Tonio Griezmann, Ousse Dembélé:** même combat contre le racisme. Yo frères! Respect!

Voltaire, étoile au firmament du Siècle des Lumières, J.-J. Rousseau, pas SS pour deux sous, chantre du bon sauvage. Tous deux toujours en pointe pour prôner Liberté, Égalité, Fraternité et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Peuple corse y compris. Lui qui, plus de trois siècles après, nonobstant les déclarations de principe, fait toujours banquette, échoué sur son banc de touche.

Ousmane Dembélé et Antoine Griezmann, eux, stars d'un siècle de lumières de de plus en plus tamisées, sociétaires d'une dream team «black, blanc, beur», toujours unis dans l'euphorie des primes de victoire et les distributions de médailles de la Légion d'honneur à l'Élysée, ne rechignent jamais à lutter contre le racisme. Dans l'élémentaire mesure où pareille juste cause dénonce des faits dont furent victimes parents et amis.

Mais chez les footeux comme chez les philosophes, tout ne va pas toujours pour le mieux dans le meilleur de leurs mondes. Julien Offray de La Mettrie [1709-1751], médecin, philosophe matérialiste et empiriste français, avait publié en 1745 *L'histoire naturelle de l'âme*. L'ouvrage présentait et défendait des thèses matérialistes. Il fit scandale et lui valut d'être limogé de son poste de médecin des Gardes-Françaises. Loin d'être soutenu par Voltaire, grand défenseur de la liberté d'expression, le livre condamné fut brûlé publiquement, par arrêt du Parlement, en 1746. L'auteur de *Candide* n'y trouva rien à redire. Si ce n'est pour estimer que pareil autodafé était dans l'ordre des choses. La Mettrie fut contraint à fuir la France, pour se réfugier en Prusse, poussé vers l'exil par Arouet, Diderot et consorts. Dans un tout autre domaine que celui des belles lettres ou des lettres de cachet, Griezmann et Dembélé quant à eux, toujours prêts à mettre un genou à terre pour démontrer, un rien faux-derches, leur farouche détermination à lutter pour une juste cause, ont récemment suscité un tollé sur les réseaux sociaux, après la mise en ligne, sur Twitter, d'une vidéo vraisemblablement réalisée en 2019 au Japon. Les deux joueurs y raillent ouvertement des employés de l'hôtel où ils séjournent. Belle démonstration de mépris pour une classe laborieuse dont ils sont pourtant issus et d'un racisme anti-asiatique présenté comme anodin.

Au-delà de ces exemples d'ostracisme et de racisme ordinaires, nous en sommes tous là. Pardon de le dire mais personne ne peut se vanter d'avoir un anti-racisme chevillé à son ADN. Tout à rebours, le racisme est dans les gènes de tout être humain. Nous le sécrétons. Comme nous produisons du cholestérol. À ceci près: il n'y a pas de bon racisme. Il n'y a pas de racisme tolérable, utile, voire indispensable à notre survie. Du reste, il n'y a pas des racismes. Il y a le racisme et c'est bien suffisant pour les malheurs de l'homme. À lui, et donc à nous, d'apprendre dans l'humilité à métaboliser les éléments de défense nécessaires à l'éradication de pareil chancre. ■

Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI

## HUMEUR

## Seuls sur Mir

**B**ien au dessus de la mêlée actuelle, il est sans doute un des Français les plus populaires auprès de ses concitoyens. Certains confessent qu'ils troqueraient volontiers leur place contre la sienne. Être confiné chez soi, faute d'avoir été vacciné en temps voulu, ou à bord de l'ISS, après tout, ça ne doit pas faire grand différence, si? Et puis quelle meilleure façon de prendre un peu de hauteur et d'échapper à une atmosphère terrestre devenue irrespirable à plus d'un titre! Oui, on l'aime bien, ce Thomas Pesquet qui ne manque jamais de nous saluer au passage et fait de son mieux pour nous rappeler que notre Terre est belle. Du moins pour le moment, encore, et à condition de ne pas y regarder de trop près. Pourtant, en scrutant le ciel nocturne, lorsque passe l'ISS, ce n'est pas tant à lui que je pense, mais à un cosmonaute, que beaucoup ont sans doute oublié. Il aurait pu revendiquer pour devise «*Et pourtant, je tourne!*» Sergueï Krikalev fut, à son corps défendant, un des deux derniers citoyens et cosmonautes soviétiques et le recordman du séjour dans l'espace. Il était parti de Baïkonour le 19 mai 1991, à bord du vol Soyouz TM-12, pour rejoindre la station orbitale Mir où il devait passer cinq mois, en qualité d'ingénieur de vol. En août 1991, l'Union soviétique entamait son délitement. Imperturbable, Krikalev restait seul à bord de Mir un peu plus longtemps que prévu, pour attendre la mission Soyouz suivante, en octobre 1991, et dont deux membres peu expérimentés devaient repartir bien vite. Ne restaient alors que Sergueï Krikalev et le commandant Aleksandr Volkov. Fin décembre 1991, avec la fin de l'URSS, les deux hommes se retrouvaient confrontés à une situation peu commune: le pays qui les avait expédiés là-haut n'existant plus, leur rapatriement n'était du ressort de personne. Restait toutefois un centre de contrôle... d'où on les incitait à tenir la baraque et à l'entretenir le plus longtemps et du mieux possible. Ce qu'il firent. Ce n'est que le 25 mars 1992 qu'ils regagnèrent la Terre, passablement éprouvés, singulièrement Krikalev qui avait tiré six mois de plus que son co-équipier et qu'on dut extraire de la capsule puis porter, amaigri, défait. Peut-être est-ce pour cela qu'on oublie souvent de mentionner Volkov pour se focaliser sur celui qui, bien plus tard, expliqua qu'après tout, la situation n'avait rien de si désespéré, la maison terre n'étant jamais qu'à quelques 400 km un peu plus bas. Paré du titre de «héros de la Russie», Krikalev rempila dès que possible et en six missions totalisa un record, battu de peu désormais, de 803 jours, 9 heures et 39 minutes passés dans l'espace. Son plus bel exploit cela dit, est peut-être d'avoir démontré que même lorsque votre pays fout le camp, que vous ne savez plus où vous habitez ni à quoi ou qui vous fier, et êtes passé du côté de ceux qui ne sont rien, dans la mouise et l'absurde jusqu'au cou, il importe de tenir bon. Coûte que coûte, et non quoi qu'il en coûte. ■ Elisabeth MILLELIRI



AKKHAVANH VILAIARN:

## LE MAÎTRE DU JEU

*Le 1<sup>er</sup> Open international d'été de Bastia, du 12 au 18 juillet 2021, a attiré plusieurs grands maîtres internationaux des échecs. L'occasion d'aller à la rencontre d'Akkhavanh, « Akkha » Vilaisarn, le nouveau président de la Ligue corse des échecs. Maître de la Fédération internationale des échecs et arbitre international, il a succédé en décembre 2020 à Léo Battesti.*



### **Que représente le jeu d'échecs en Corse aujourd'hui?**

La Corse compte aujourd'hui une dizaine de clubs et 7 000 enfants qui jouent chaque année aux échecs avec la Ligue corse d'échecs dans les écoles. Du côté des joueurs de compétition, on avoisine le millier de pratiquants, qui participent régulièrement à des tournois. Depuis la création de la ligue, nous avons enseigné les échecs à 45 000 personnes et chaque année nous apprenons à jouer à environ 2 000 enfants dans les écoles. C'est assez important; en tout cas en pourcentage, au niveau national nous sommes très loin devant.

### **Comment est-on passé d'un jeu réputé ennuyeux, intello, à un sport qui rassemble des milliers de jeunes de toutes les catégories sociales pour de grands tournois?**

C'est la réussite de Léo Battesti! C'est cette philosophie de vouloir démocratiser le jeu d'échecs. Sur le continent, on joue dans les arrière-salles, même si ça se développe de plus en plus. L'idée, c'était d'en arriver là en passant par l'école. Si vous voulez un sport de masse, il faut avoir un enseignement de masse et montrer que c'est facile d'y jouer. On peut apprendre les règles du jeu en dix minutes; après, il faut toute une vie pour savoir bien jouer. L'idée qu'a eue Léo Battesti, c'est cet enseignement auprès des jeunes et aussi de développer ce côté social et éducatif, avec la réussite que l'on connaît.

### **Est-ce que ça a été facile d'aller à la rencontre des enfants pour enseigner les échecs?**

Oui, ça a toujours été facile. C'est quelque chose de nouveau pour eux et qui casse un peu la routine de l'école. C'est une façon pour nous d'apporter des compétences transversales sans que les enfants le sachent vraiment, c'est ce qui intéresse l'Éducation nationale. Après, ça a pu être difficile dans le sens où, au tout début, on a commencé petit, à l'école de Toga à Bastia; et puis ça s'est développé petit à petit, c'est vraiment un travail de fourmi sur plus de deux décennies.

### **Quel est justement l'objectif de la Ligue corse d'échecs dans les écoles?**

Notre ADN, c'est vraiment le travail socio-éducatif auprès des enfants. Ça a été la philosophie de Léo Battesti et c'est aussi la mienne. C'est ce que les échecs peuvent apporter aux enfants

pour créer les citoyens de demain. Après, nous avons eu une telle masse qu'à un moment donné, nous avons beaucoup d'enfants, de jeunes, qui sont intéressés et qui veulent aller plus loin, c'est pour ça qu'à côté de chez eux, il y a toujours un club d'échecs pour commencer un travail d'entraînement. Et automatiquement, vous allez avoir des enfants qui sont de plus en plus forts et une élite qui se dégage naturellement. Donc on essaie de les accompagner. Il y a huit ans, nous avons créé une école d'excellence pour entraîner spécifiquement une dizaine d'enfants, mais ce n'était pas et ce n'est toujours pas notre but premier, qui est d'utiliser les échecs comme une pédagogie.

### **Vous insistez sur l'aspect pédagogique et éducatif. Quel sont les apports positifs du jeu d'échecs?**

Si nous passons les lieux communs, comme la concentration ou la mémoire, on utilise les échecs pour canaliser l'enfant et lui enseigner des valeurs de respect: le respect des règles, celui de l'adversaire. Il se dit souvent que pour jouer aux échecs il faut être logique et mathématicien. Je vais tordre un tout petit peu le cou à cette idée reçue. Moi-même, ayant fait des études de mathématiques, j'ai un certain niveau aux échecs, mais il me manque des choses. Quand je compare avec des amis à moi, qui ont fait plutôt des études littéraires, de philosophie ou autre, ils ont quelque chose en plus que je n'ai pas. J'ai appris à jouer aux échecs comme j'ai fait des mathématiques, c'est-à-dire avec des théories, des théorèmes; il me manque un peu de l'imagination, un côté créatif. Les échecs, ce n'est pas que de la logique et de la mémoire. Il y a de la place pour la créativité. Je pense vraiment que les échecs mettent en exergue vos propres qualités. Donc, du coup, même un enfant qui a du mal à tenir en place va y trouver quelque chose; il va peut-être se révéler être un joueur d'attaque, par exemple. Ça va être très violent sur l'échiquier, dans sa tête, mais il ne va pas bouger, parce qu'il a besoin de se concentrer.

### **Vous avez mis en place une école d'excellence. Concrètement, de quoi s'agit-il?**

C'est un entraînement sportif. Des cours avec des maîtres au moins 2 ou 3 heures par semaine, tout dépend de l'enfant et de son âge. Nous travaillons les répertoires d'ouverture, c'est-à-dire les premiers coups. Chaque joueur d'échecs doit avoir un

*«Il se dit souvent que pour jouer aux échecs il faut être logique et mathématicien. Je vais tordre un tout petit peu le cou à cette idée reçue.»*

« Nous avons mis en place en 2003 les « règles corses » qui sont aujourd'hui utilisées dans de nombreux tournois internationaux : s'interdire le nul par consentement mutuel car pouvant arranger les deux joueurs en tournoi. »



Photos Christophe Giudicelli

répertoire. Par exemple, quand on entraîne un enfant pour les championnats de France. La veille, on connaît son adversaire et sur un ordinateur, avec une base de données qui contient des millions de parties, nous allons chercher le nom de l'adversaire. On connaît son style, ce qu'il joue comme premier coup, quel système... Nous, entraîneurs, on essaie de trouver la faille et de le faire sortir de sa zone de confort. Après, on va plus loin aussi dans la stratégie, les fins de partie. C'est un travail en tête-à-tête ou en groupe que l'on fait, huit à dix heures par semaine pour les enfants. Certains d'entre eux sont plusieurs fois champions de France

#### **Justement, quel est le palmarès des joueurs corses ?**

Plusieurs titres de champion de France chez les catégories des enfants de moins de 8 ans, moins de 10, moins de 12 et moins de 14. La dernière fois qu'on a pu le jouer en physique, c'était en 2019 et la Corse a eu trois champions de France. Le Corsica Chess club de Bastia a fini premier club de France sur un millier de clubs. Nous sommes devant des clubs chasseurs de têtes, ça montre la force de frappe et l'efficacité de notre formation, de notre école d'excellence.

#### **Vous avez évoqué le travail avec les ordinateurs et l'intelligence artificielle qui s'est développée. A-t-elle permis d'augmenter le niveau des joueurs ?**

D'une façon générale, oui, ça permet d'augmenter le niveau des joueurs et ça permet aussi de rendre les préparations beaucoup plus pointues. Il y a tout ce travail qui a été accéléré par l'ordinateur. Le problème, c'est qu'en face, ils font la même chose !

#### **Comment sont perchés les joueurs insulaires sur le circuit ?**

Un exemple, pour rester sur l'année 2019 : le collègue Giraud à Bastia est champion de France et la veille, vous apprenez contre quelle équipe vous allez jouer. Je traîne un peu aux affichages et il y a plusieurs collégiens qui regardent quels seront leurs adversaires du lendemain... Et, en tendant l'oreille, je saisis ce compliment extraordinaire : « Oh non, on va jouer contre l'équipe corse, l'équipe de Bastia ! » Les joueurs corses font « peur » car sur l'île, ils participent à de nombreux tournois, il y a vraiment ce côté compétition. D'ailleurs, nous avons mis en place en 2003 les « règles corses » qui sont aujourd'hui utilisées dans de nombreux tournois internationaux : s'interdire le nul par consentement mutuel car pouvant arranger les deux joueurs en tournoi. Léo Battesti, qui aime le foot, était choqué, disant qu'il voyait mal deux équipes venir sur le terrain, proposer le match nul et repartir. Nos jeunes n'ont pas le droit de proposer le nul, c'est le trait caractéristique des joueurs corses. Ça donne un côté combatif, où l'on s'accroche et on essaie de gagner, quelle que

soit la position sur l'échiquier. On met la pression sur l'adversaire et c'est bien ressenti par nos adversaires.

#### **Les échecs se démocratisent, notamment sur Internet avec des millions des joueurs. Comment le percevez-vous ?**

À titre personnel, je pense que c'est bien. J'ai eu beaucoup de discussions avec mes collègues et même avec d'autres présidents de ligues. Certains ont peur que ça tue les clubs, en quelque sorte. Au contraire, c'est une offre différente et nos jeunes par exemple, vont beaucoup jouer sur Internet, même ceux du pôle de compétition, parce que c'est quelque chose en plus. Il n'y a pas, il est vrai, la même convivialité que dans les clubs d'échecs, mais en tout cas, pour moi, tout ce qui démocratise et tout ce qui rend le jeu d'échecs plus facile d'accès, c'est une bonne chose.

#### **Récemment le jeu d'échecs a fait un retour sur la scène de la pop culture avec le succès de la série Le Jeu de la Dame. Avez-vous vu une augmentation des joueurs ?**

On a surtout vu des jeunes entre 25 et 30 ans. Les premiers apprenant avec la ligue, je dirais, qui ont arrêté les échecs et qui y sont revenus. Ils nous envoient des messages parce qu'ils ont repris les échecs. Avec cette série, ils se sont dit « finalement, j'aimais bien, les échecs, je vais m'y remettre ».

#### **Quels sont les projets pour la ligue ?**

Un des projets est de capter justement ces personnes qui ont arrêté de jouer. C'est vrai que notre succès auprès des enfants fait que ceux-ci progressent très vite. Et quand vous êtes débutant, pas facile de perdre, même si vous êtes bon joueur, contre les gamins qui ont 8 ans. On va donc essayer de développer un peu plus ce côté adulte débutant. Capitaliser sur des gens qui avaient appris les règles il y a une vingtaine d'années. Après, d'une façon générale, c'est de consolider cet enseignement de masse et cet enseignement socio-éducatif auprès des enfants. L'idée, c'est d'aller un peu plus loin dans la formation des maîtres d'école. Nous avons également un gros projet avec la Fondation de l'Université Pasquale Paoli, pour créer un pôle élite à l'université. Nous avons pas mal de jeunes qui grandissent et qui sont forts. Le but est de les garder, d'utiliser les échecs un peu pour éviter cette fuite de cerveaux. Ce serait aussi de créer une chaire d'échecs à l'Université de Corse, qui serait connectée à l'intelligence artificielle mais aussi connectée aux sciences de l'éducation et peut-être faire un bilan : nous avons maintenant 25 ans de recul et il pourrait être intéressant d'étudier et de voir, de manière scientifique, ce que la pratique des échecs a apporté aux enfants et aux citoyens. ■

*Propos recueillis par Christophe Giudicelli*

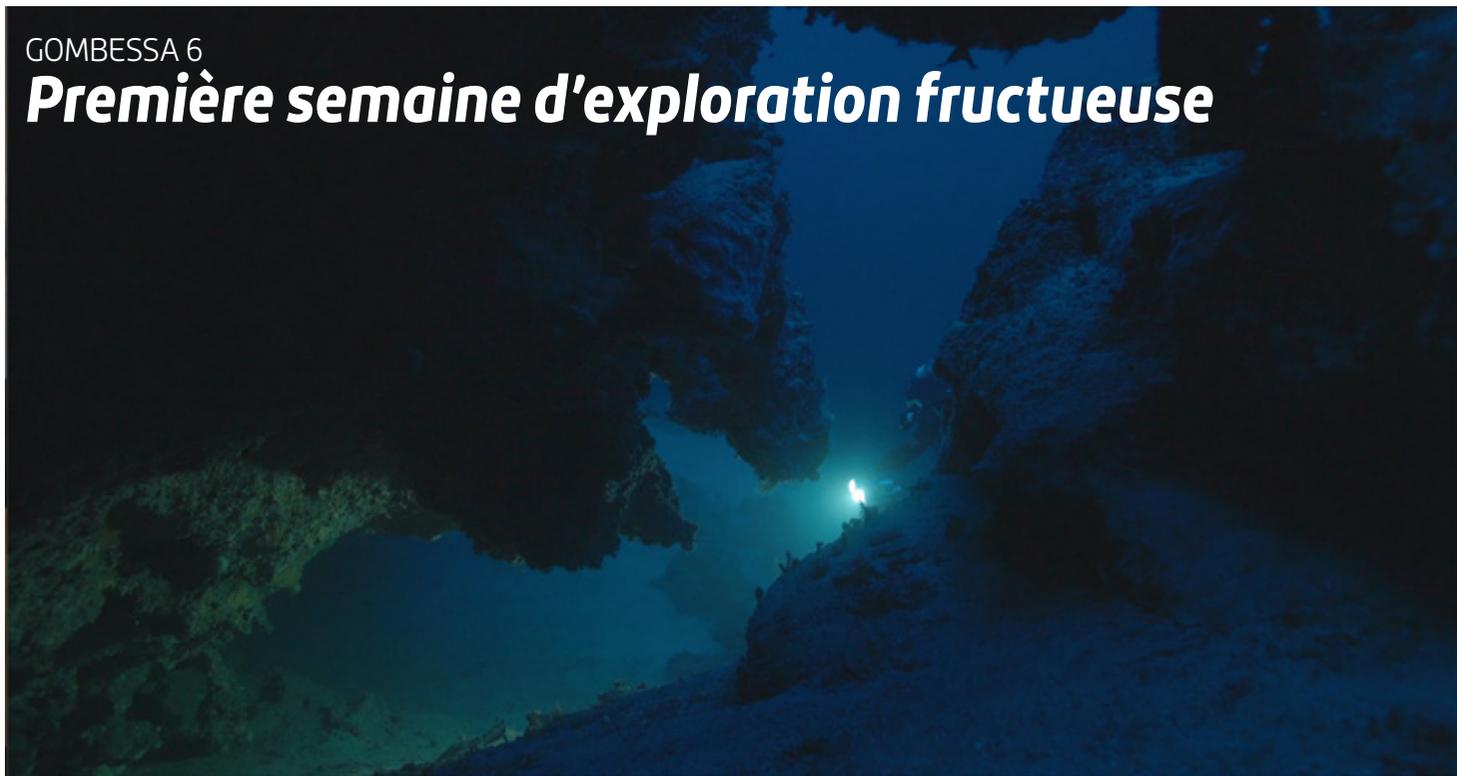
PRESSE

## Corse-Matin: les syndicats sonnent l'alerte

Les représentants syndicaux SNJ, FO, STC et CGT de Corse-Matin (les sociétés Corse Presse, Corse-Matin Publicité et Corse Distribution) ont fait part le 13 juillet de leur inquiétude quant à l'avenir de leurs entreprises et de leurs salariés. Seul quotidien régional de presse écrite en Corse, le titre qui est depuis 2018 détenu par la CM Holding (officiellement à 49 % aujourd'hui, précisent les syndicats) et le groupe La Provence-Bernard Tapie (officiellement 51 % à ce jour) se trouve actuellement en péril du fait d'une « *situation financière des plus inquiétantes qui menace sa pérennité* » et d'une « *bataille d'actionnaires surréaliste* ». Lors des trois années écoulées, deux plans de départs "volontaires" ont été menés. Mais, expliquent les représentants syndicaux, en dépit de l'abaissement de la masse salariale, la situation financière n'a cessé de se dégrader « *dans des proportions d'autant plus alarmantes que les instances représentatives du personnel n'ont toujours eu qu'une communication partielle, absente ou illisible des documents comptables. Et qu'aucun plan d'orientations stratégiques ne leur a été dévoilé, malgré des demandes répétées* ». Les salariés ont en revanche découvert, via un communiqué adressé à d'autres médias insulaires, que les actionnaires de CM Holding envisageaient de se retirer du capital et rejetaient toute responsabilité quant à la gestion du titre. Chacun des actionnaires proposant désormais à l'autre la reprise totale du titre pour l'euro symbolique, créant ainsi « *une situation de blocage inacceptable* », les salariés et leurs représentants craignent que vu le contexte financier de l'entreprise, « *ce blocage conduise, volontairement ou pas, à une liquidation à brève échéance* ». Ce qui signifierait la perte de 200 emplois et mettrait à mal la pluralité de la presse locale. ■ AN

GOMBESSA 6

## Première semaine d'exploration fructueuse



**Le 1<sup>er</sup> juillet dernier**, débutait dans les eaux du Parc naturel marin du Cap corse et de l'Agriate l'expédition sous-marine Gombessa 6. Menée par le biologiste et photographe Laurent Ballesta, accompagné de trois autres « aquanautes », Antonin Guilbert, Thibault Rauby et Roberto Rinaldi, elle a pour objectif de percer le mystère des anneaux de coralligène découverts il y a dix ans dans cette zone, à une profondeur située entre 110 et 120 m. Les quatre explorateurs qui, durant 20 jours, doivent cohabiter dans un caisson pressurisé de 5 m<sup>2</sup>, effectuent une à deux plongées quotidiennes, grâce à une technique expérimentée voilà deux ans qui associe la plongée à saturation et la plongée autonome en recycleur. Leur première semaine d'exploration a déjà permis la visite de 15 anneaux de coralligène ; composés d'un noyau central et d'une couronne qui semble d'origine algale, ils attirent de nombreux animaux. À raison d'une plongée par jour de 4 h 30, les « aquanautes » ont déjà passé presque 27 heures chacun au milieu d'écosystèmes uniques jamais visités par des plongeurs. Tous les protocoles entrepris (carottage des noyaux, pose d'hydrophones sur des noyaux pour écouter la faune associée, installation d'un dispositif de vélocimétrie doppler acoustique pour mesurer les courants, reconstruction 3D de quatre anneaux, prélèvements d'eau, de sédiments ou d'espèces) ont réussi. Ils visent à permettre, en collaboration avec 35 scientifiques français et étrangers, de déterminer l'origine des anneaux coralligènes, leur âge, leur dynamique de changement ; de connaître la faune et la flore qui y sont associées et les menaces qui pèsent sur ces écosystèmes. L'équipe a découvert sur le site deux espèces non identifiées ainsi que deux grottes sous-marines. Et bien entendu ramené des images exceptionnelles. ■ AN



## CREATION SOCIETE

N° 01

### LE TOP

#### Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000,00 euros

Siège social : Poraggia - 20233 Sisco

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 05/07/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : LE TOP

Siège : Poraggia - 20233 Sisco

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
Capital : 2.000,00 euros

Objet : Exploitation de tous fonds de commerce, de commerce de détails d'alimentation et de produits ménagers  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.  
Président : Monsieur David MOREL, demeurant Poraggia - 20233 Sisco  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 12 juillet 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LOGILOC,  
SIEGE SOCIAL : 9, avenue Bévérini Vico, Immeuble Le Stella, Ajaccio (20000)

OBJET : La location, l'achat, la vente, l'entretien, la réparation de machines, de matériels d'équipements et d'engins de chantier pour les professionnels et pour les particuliers, la location de véhicules et poids lourds avec ou sans chauffeur, prestations de services aux professionnels et aux particuliers, travaux publics et forestiers.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros  
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRESIDENT : Monsieur Julien, Xavier POMPEANI, demeurant 9, Avenue Bévérini Vico, Immeuble Le Stella, Ajaccio (Corse),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le président.

N° 03

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 7 juillet 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

A GAVEZZA CONCEPT,

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Pietra Rossa, Résidence Pierre, Bâtiment A, 20600 Bastia  
OBJET : Réalisation, installation, l'achat, la vente, la pose et l'entretien concernant l'électricité générale du BTP et tous systèmes de courants faibles.  
Achat, vente, réalisation, installation, entretien de pont de levage et de portiques de lavage.

La petite maçonnerie.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Monsieur Thomas MILANI, demeurant Lieu-dit Pietra Rossa, Résidence Pierre, Bâtiment A, 20600 Bastia  
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 01/07/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SOCIETE GESTION IMMOBILIERE CORSE (SOGIM)

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 100 euros

SIEGE : Pôle Administratif Casanova, RT 50, Lieu-dit Lergie, 20250 Corte

OBJET : La gestion locative de tous biens immobiliers ainsi que toute activité de mise en relation et de négociation pouvant s'y rapporter.

La conciergerie, l'assistance, l'intendance et diverses prestations à destination des propriétaires.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

PRESIDENT : Monsieur Casanova Christophe, demeurant Lieu-dit Casinu, Route de Saint-Panrace, 20250 Corte,  
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 01/07/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CECILIA CASANOVA  
FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

CAPITAL : 100 euros

SIEGE : Route de Saint-Panrace, Villa Casinu, 20250 Corte

OBJET : L'exercice de la profession comptable dès son inscription à l'Ordre des Experts-comptables et l'exercice de la profession de commissaire aux comptes dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

PRESIDENT : Madame Cécilia Casanova, demeurant Route de Saint-Panrace, Villa Casinu, 20250 Corte  
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 06



### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/07/2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière de Construction Vente ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : LES HAUTS DE BORIVOLI  
Objet social : L'acquisition d'un terrain à bâtir sis Hameau de BORIVOLI, 20146 SOTTA figurant au cadastre de ladite commune, section A 1527, A 1533, Lieu-dit GURACCIO, BORIVOLI ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ; L'aménagement et la construction sur ce terrain, de l'immeuble ou des immeubles qui suivent : Cinq villas avec piscines (200m<sup>2</sup> piscine) pour une surface de plancher habitable totale créer de 1329 m<sup>2</sup>, avec garage de 125 m<sup>2</sup> et bassins de 202m<sup>2</sup>. La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;  
Siège social : 16 rue Pasteur, 20137 Porto-Vecchio. Capital : 1000 €  
Durée : 20 ans  
Gérance : M. LOPEZ Georges, demeurant Rue du Commandant l'Herminier, 20137 Porto-Vecchio  
Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 07

### ATLAS

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 6/7/2021, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ATLAS.  
Siège social : Villa Antonia, Route du Stade, 20260 Calvi (Haute-Corse).

Objet : L'acquisition de tous titres de participations dans des sociétés de toute nature, civiles ou commerciales, quels que soient leur objet social et leur activité, ainsi que tous autres biens ou valeurs, la valorisation et la gestion de son patrimoine, par cession, apport de titres ou toute autre modalité ; accessoirement, l'activité de marchand de biens.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 4000 euros.

Gérance : Anthony ALBERTINI demeurant Villa Antonia, Route du Stade, 20260 Calvi (Haute-Corse).

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

"Aux termes d'un acte SSP [sous seing privé] en date du 24/06/2021, il a été constitué une SAS Unipersonnelle :  
Dénomination sociale : CLES [Corse Loisirs Entreprise Services]  
Siège social : Lieu-dit St-Panrace, Route du Village, 20600 Furiani  
Capital variable : 100 Euros  
Objet social : Apporteur d'affaires  
Présidente : Madame ALBERTI Charlotte née le 25/06/1996 à Bastia / demeurant : Lot 17, Magnificu Di Borgu, 20290 Borgo, élu pour une durée de 99 années. Immatriculation : RCS Bastia".

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 02 juin 2021, à Bastia (20200), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AAC ARCHITECTURE

Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Objet : L'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et l'aménagement de l'espace. Et plus généralement, toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Siège social : 2, rue du Cardinal Viale Prela, 20200 Bastia

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Gérant : Madame Anne-Charlotte, Marie ANDREANI, demeurant Résidence Orezza, Bâtiment A, 20200 Bastia  
Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 10

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 juin 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée ayant pour :

Dénomination : VADO VIA

Capital social : 50.000 €

Siège Social : Bd Nice Stephanopoli Comene, Résidence Victoria, 20000 Ajaccio

Objet : La réalisation de prestations relatives aux conseils aux entreprises et notamment aux enquêtes et études..

Durée : 99 années

Président : Mme Paola FABIANI, demeurant Costa Di Fiori, Casa Fabiani, Portigliolo, 20138 Coti-Chiavari

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Chaque associé peut participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède.

Transmission des actions : Libre, sous réserve du respect de tout pacte d'associés. La société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio.

N° 11

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CUTTOLI-CORTICCHIATO en date du 5 juillet 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : HOLDING 2112,

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Ghjacareddu, Plaine de Cuttoli, Chez Laurent Recco, Cuttoli-Corticchiato [Corse]

OBJET : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 200.000 euros

PRESIDENT : Monsieur Laurent RECCO, demeurant Lieu-dit Ghjacareddu, Plaine de Cuttoli, Cuttoli-Corticchiato [Corse],  
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

## BELLA PIETRA CONSTRUCTIONS

### Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Résidence Alba Serena  
Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GROSSETO-PRUGNA du 07/07/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiée. **Dénomination** : BELLA PIETRA CONSTRUCTIONS. **Siège** : Résidence Alba Serena - Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 10.000 euros. **Objet** : Entreprise générale de bâtiment, tous corps d'état, travaux de maçonnerie, de construction et de rénovation, de terrassement et de travaux publics. Achat, vente et location de biens immobiliers. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est interdite. **Président** : Régis, Lucien CASTILLO-MARTIN, demeurant Résidence Alba Serena - Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 13

## SAS CASA PYN

Murtone - Route de Porra

20137 Porto-Vecchio

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 juillet 2021, il a été constituée une Société : **Dénomination** : CASA PYN. **Forme** : SAS. **Capital** : 1500 €. **Siège social** : Murtone, Route de Porra, 20137 Porto-Vecchio. **Objet** : Boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolaterie, salon de thé, restauration sous toutes ses formes, le débit de boissons, le traiteur et la vente à emporter. **Durée** : 99 ans. **Président** : MILANINI Paul Noël demeurant Murtone, route de Porra, 20137 Porto-Vecchio. La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 14

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SSP en date du 30/06/2021, il a été constituée une SAS : **Dénomination** : FT FOOD TRUCK **Siège social** : Lieu-dit San Péru, Mare Sole, 20166 Pietrosella **Capital** : 100 € **Activités principales** : Vente de plats à emporter, boissons et glaces à emporter. **Durée** : 99 ans **Président** : M. LUCCHINI Dominique Marcel François, Sulana, 20116 Zerubia **Cession d'actions** : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas **Exercice du droit de vote** : Une action égale une voix **Conditions d'admission aux assemblées** : Etre actionnaire **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Afa du 07/07/2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société Civile Immobilière **Dénomination sociale** : MSF IMMO **Siège social** : Chemin des Moulins, Lieu-dit Valle Pace Maria, 20167 Afa **Objet social** : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire **Gérance** : Mme Fatma CHARKI, demeurant Chemin des Moulins, Lieu-dit Valle Pace Maria, 20167 Afa ; Mme Mélissa, Dabhia FRAREGA, demeurant 7, Boulevard François Salini, 20000 Ajaccio ; Mme Sophia FRAREGA, demeurant 7, Boulevard François Salini, 20000 Ajaccio **Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



**SUR PLACE OU PAR TELEPHONE**

N° 16

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 7 juillet 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : Société Civile Immobilière **DENOMINATION** : CORSICA NOSCIA **CAPITAL** : 1000 euros **SIEGE** : Route de Bocca Del'Oro - 20137 Porto-Vecchio **OBJET** : La propriété par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement, de tous les biens et droits immobiliers, la construction, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, mise en location ou autrement de tous biens immobiliers. **DUREE** : 99 années **ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. **Chaque associé** dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 27 "Décision collective des associés" des statuts avec prise en compte des voix du cédant. **Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.** **PRÉSIDENT** : Monsieur LUCCIANI Dominique Baptiste, demeurant Route de Bocca Del'Oro - 20137 Porto-Vecchio, **IMMATRICULATION** : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/07/2021, il a été constitué la Société par Actions Simplifiée suivante : **Dénomination** : Avà et compagnie **Objet** : Le commerce de détail de tissus, textiles, vêtements, chaussures et accessoires et tous articles de mode et services y attachés, en ce compris notamment : La vente, l'importation, la distribution, le marketing, la promotion de tels biens ou services ; Le cas échéant, le stylisme et toute activité de création et confection de collections, de textiles, vêtements, chaussures et accessoires. **Siège social** : 38, bis rue Accelle - 20224 Albertacce **Capital social** : 5.000 €. **Cession** : Agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des 3/4 des voix des associés disposant du droit de vote. **Droit de vote et Admission aux assemblées** : Chaque action donne droit à une voix. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de Bastia **Président** : Madame Agathe ALBERTINI, demeurant 38, bis rue Accelle - 20224 Albertacce.

N° 18

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 12 juillet 2021 : **Dénomination** : VM Services. **Forme** : Société par Actions Simplifiée. **Siège social** : 10, Résidence Les Candilelli, 20166 Grosseto-Prugna. **Objet** : Activités de conseil, d'assistance et de formation ; Opérations d'intermédiaires ; Prise de participation. **Durée de la société** : 99 année(s). **Capital social fixe** : 1000 euros **Cession d'actions et agrément** : Agrément requis. **Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote** : Dans les conditions statutaires et légales. **Ont été nommés** : **Président** : Madame Véronique MATTEI 10, Résidence Les Candilelli, 20166 Grosseto-Prugna. La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le Représentant légal.

N° 19

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 5 Juillet 2021, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION** : HOLDING JEAP, **SIEGE SOCIAL** : 9, avenue Bévérino Vico, Immeuble Le Stella, 20000 Ajaccio (Corse) **OBJET** : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres. **DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. **CAPITAL** : 300.000 euros **PRÉSIDENT** : Monsieur Julien, Xavier, POMPEANI, demeurant 9, avenue Bévérino Vico, Immeuble Le Stella, 20000 Ajaccio (Corse), **AGREMENT** : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés. **IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

## SP ETANCHEITE

### Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Les Collines des Fleurs

Lieu-dit Rotolo, Porticcio

20166 Grosseto-Prugna - RCS Ajaccio

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GROSSETO-PRUGNA du 15/6/2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : SAS **Dénomination sociale** : SP ETANCHEITE **Siège social** : Les Collines des Fleurs, Lieu-dit Rotolo, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna **Objet social** : Tous travaux d'étanchéité, isolation thermique, asphaltage. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. **Capital social** : 1000 € **Président** : M. Charles Antoine PERINETTI, demeurant Lieu-dit Saint Pierre, route du Pantanu, 20167 Sarrola-Carcopino, **Directeur Général** : Monsieur Antoine SINI demeurant Les Collines des Fleurs, Lieu-dit Rotolo, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna. **Immatriculation de la Société** au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 21

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Albitreccia du 12/07/2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : CROQ2A **Siège** : Les Résidences de la Plage 1, Lieu-dit Rotajolo, 20166 Albitreccia **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS **Capital** : 1000 euros **Objet** : La vente et la commercialisation de produits et d'aliments pour chiens et chats ainsi que la vente directe de ces mêmes produits. Distribution de produits et de services dans les domaines canin, félin et équin. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Monsieur Jean-Louis MUNOZ, demeurant Les Résidences de la Plage 1, Lieu-dit Rotajolo, 20166 Albitreccia **La Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 22

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 01/07/2021, il a été constituée une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : SCI NOSTRA **Objet social** : Acquisition, propriété, administration de tous immeubles **Siège social** : Résidence Casa Biguglia 2 - Chemin de Casabiti - 20620 Biguglia. **Capital** : 1.000 €. **Durée** : 70 ans. **R.C.S** : Bastia. **Co-gérant** : Monsieur Antoine POGGI demeurant Résidence Santa Régina - Rue Albert 1er - Calvi et Madame Valérie GARCIA épouse POGGI demeurant Casa Biguglia 2 - Chemin de Casabiti - Biguglia.

**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 7 juillet 2021, déposé au service de l'enregistrement de BASTIA, le 13 juillet 2021, dossier 2021 00027722, référence 2021N00401, il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :  
**Dénomination sociale :** ARIA NOVA  
**Siège social :** Lucciana [20290] Villa Les Asphodèles, Lieu-dit Lamajone  
**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia,  
**Objet social :** L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Capital social :** 500,00 euros  
**Gérant :** Monsieur Eric FILIPPI demeurant à Lucciana [20290] Villa Les Asphodèles, Lieu-dit Lamajone.  
 Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, à l'exception de celles effectuées entre associés, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 07/07/2021, il a été constitué une Société Civile dénommée : NVDM - Siège social : 09 route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio - Capital : 450 € -  
**Objet :** L'acquisition, la gestion et l'administration de titres de participations en vue de la constitution d'un groupe de sociétés - **Gérant :** Mme DEGUY MARCOVICI Chantal Lieu-dit Mezzana, Pianelli, 20137 Porto-Vecchio. **Cession des parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'après agrément du cessionnaire. **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATION GERANT**

N° 26

**CAVERN**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000.00 €

Siège social : Lieu-dit Canale

Plaine de Cuttoli, Cuttoli-Corticchiato  
20167 Mezzavia-801063736 RCS Ajaccio**AVIS PUBLICITE LEGALE**

Suivant décisions de l'associée unique du 25 juin 2021, Madame Marie Claude CHIAPPE demeurant Lieu-dit Canale, Plaine de Cuttoli, Cuttoli-Corticchiato, Mezzavia [Corse], a été nommée gérante, en remplacement de Monsieur Christian CHIAPPE, gérant démissionnaire à compter du 25 juin 2021.  
**Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.**

Pour avis, la gérance.

N° 27

**SARL A LECCIA**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 201.000 €

Siège Social : Lieu-dit Capo El Vigne

20224 Calacuccia

RCS Bastia : 538 520 008

Par décision de l'AGO du 30/04/2021, il a été décidé à compter du 15/03/2021 de :

- **Nommer gérant** Monsieur LECCIA Jean-Marcel demeurant Ld Capo El Vigne, 20224 Calacuccia, en remplacement de Mme ACQUAVIVA ép. LECCIA Monique décédés.  
**Mention au RCS de Bastia.**

N° 28

**M ELEGANCE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000.00 €

Siège social : Lieu-dit Canale

Plaine de Cuttoli, Cuttoli-Corticchiato  
20167 Mezzavia-529055642 RCS Ajaccio**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

Suivant décisions de l'associée unique du 25 juin 2021 : Madame Marie Claude CHIAPPE née le 29 mai 1952 à AJACCIO [20000], demeurant Lieu-dit Canale, Plaine de Cuttoli, Cuttoli-Corticchiato, Mezzavia [Corse], a été nommée gérante, en remplacement de Monsieur Christian CHIAPPE, gérant démissionnaire. **Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.**

Pour avis, la gérance.

**SCI COFRAPEX IMMOBILIER**

Société Civile Immobilière

Au capital de 10.000 €

Siège Social :

Centre Commercial Port Toga

CS 60001 - 20291 Bastia Cedex

811 784 545 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2021, les associées de la SCI COFRAPEX IMMOBILIER ont décidé de nommer en qualité de Gérante, pour une durée illimitée et en remplacement de Monsieur Noel DEVICHI, la société SAS CORIN, société par actions simplifiée au capital de 21.905.184 €, dont le siège social est situé à Bastia [20200] - Centre Commercial Port Toga, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 337 921 860, représentée par son Président Monsieur Noel DEVICHI.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

Escrivain public : Orthographe, grammaire :  
 • Aide au courrier • Cours, formations  
 • CV • Correction de mémoires, thèses, manuscrits, rapports de stage...  
 • Poème  
 • Aide aux devoirs • Préparation Voltaire®  
 • Biographie  
 • Aide au dépôt INPI  
 contact@corsicorection.com  
**07 83 02 34 71**

N° 30

**DECES D'UN CO-GERANT ET NOMINATION**

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 07 juin 2021 de la SOCIETE D'EXPLOITATION AGRICOLE DE L'ORTOLO, au capital de 22.867,35 €, ayant son siège social à SARTENE [20100], Solayata, immatriculée au RCS de AJACCIO sous le numéro 783 030 687, il a été constaté le décès de Monsieur Claude HERBINGER intervenu à VERSAILLES le 28 février 2021, et par conséquent la fin de son mandat de cogérant.  
 Par ailleurs, il a été nommé en qualité de cogérant de ladite société, Monsieur Christophe HERBINGER, demeurant au CANADA, 64 Coolens Road, SHAD BAY, NS B37 2B7, pour une durée indéterminée à compter du 07 juin 2021.  
 Madame Agnès DE SUSINI, actuellement cogérante, ayant été maintenue dans ses fonctions.

Pour insertion - Me Maxime STUMPF.

N° 31

**BILLY LOU**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000.00 €

Siège social : Lieu-dit Canale

Plaine de Cuttoli

20167 Cuttoli-Corticchiato

528 274 640 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

Suivant décisions de l'associée unique du 31 octobre 2020 : Madame Marie Claude CHIAPPE née le 29 mai 1952 à AJACCIO [20000] demeurant Lieu-dit Canale, Plaine de Cuttoli, Cuttoli-Corticchiato, Mezzavia [Corse], a été nommée gérante, en remplacement de Monsieur Christian CHIAPPE, gérant démissionnaire, à compter de ce jour.  
**Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.**

Pour avis, la gérance.

**MCC FINANCES**

Société Civile

Au capital de 681.250.00 €

Siège social : Lieu-dit Canale

Plaine de Cuttoli - 20167 Cuttoli

528 127 178 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2021, il résulte que Madame Marie Claude CHIAPPE, née le 29 mai 1952 à AJACCIO, demeurant Lieu-dit Canale, Plaine de Cuttoli, Cuttoli-Corticchiato, Mezzavia [Corse], a été nommée gérante à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Christian CHIAPPE, gérant démissionnaire. **Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.**

Pour avis, le représentant légal.

N° 33

**C TENDANCE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 161.000.00 €

Siège social : Lieu-dit Canale

Plaine de Cuttoli, Cuttoli-Corticchiato

20167 Mezzavia-529055659 RCS Ajaccio

**AVIS PUBLICITE LEGALE**

Suivant décisions de l'associée unique du 25 juin 2021 : Madame Marie Claude CHIAPPE, née le 29 mai 1952 à AJACCIO, demeurant Lieu-dit Canale, Plaine de Cuttoli, Cuttoli-Corticchiato, Mezzavia [Corse], a été nommée gérante à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Christian CHIAPPE, gérant démissionnaire. **Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.**

Pour avis, la gérance.

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

N° 34

**CAP SUD EXPLOITATION**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10 €

Siège social : Plage de Venzolasca

20215 Venzolasca

892 298 274 R.C.S. Bastia

Suivant procès-verbal en date du 20 mai 2021, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social comme suit :

"La création, l'acquisition, la gestion, l'exploitation sous toutes ses formes et par tous moyens directement ou indirectement, notamment par prise à bail à construction, d'un fonds de commerce de Village de vacances ou se rapportant à toutes activités de loisir et au développement du tourisme situé au lieu de son siège social Plage de Venzolasca, 20215 Venzolasca à l'exclusion de tout autre fonds."

Suivant procès-verbal en date du 27 mai 2021, le Président a constaté :

- La réalisation de l'augmentation de capital le portant à 1.000.010 euros,  
 - La réalisation de l'augmentation de capital le portant à 1.990.010 euros,  
 Suivant procès-verbal en date du 9 juin 2021, le Président a constaté :  
 - La réalisation de l'augmentation de capital le portant à 3.765.010 euros,  
 - La réalisation de l'augmentation de capital le portant à 5.525.010 euros,  
**Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.**

Pour avis,

**DEPOSEZ vos annonces :**  
 al-informateurcorse@orange.fr

N° 24

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 01/07/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

**ECLOSION ACCOMPAGNEMENT**

**Siège social :** Rue de Candia, Résidence 1er Consul, bât C2, 20090 Ajaccio. **Capital :** 1.500 €. **Objet :** Structure pluridisciplinaire d'accompagnement au développement des individus et des organisations (entreprises, associations, administrations publiques et privées) en coaching, conseil, formation. Organisation de séminaires, TeamBuilding, événements d'entreprises. Location des bureaux en coworking. La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Toutes opérations quelconques destinées à la réalisation de l'objet social.  
**Président :** Mme COUSIN Caroline, Lupena, 20117 Ocana. **Directeur Général :** Mme COUSIN Caroline, Lupena, 20117 Ocana. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 35

**AVIS DE MODIFICATION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 juin 2021, les associés ont décidé à l'unanimité de nommer à compter du 23/06/2021, en qualité de nouveau gérant de la SCI « SERRERI », au capital de 1600 €, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro SIREN 439 997 925, Mme SERRERI Patricia épouse JUILLET née le 31/12/1958 à Ajaccio, demeurant Lieu-dit Rotajolo, Résidence A Funtana, 20166 Albitreccia. Cette même assemblée générale a également décidé de transférer à compter du 23/06/2021, le siège social de la SCI « SERRERI », Lieu-dit Rotajolo, Résidence A FUNTANA, 20166 ALBITRECCIA.

\* Changement de Président :

\* Ancienne mention :

Le Gérant de la société est Mr SERRERI Octave, demeurant Lieu-dit La Bocognanaise, Golfe de Lava, 20167 Appietto.

\* Nouvelle mention :

Le Gérant de la société est Mme SERRERI Patricia épouse JUILLET, demeurant Lieu-dit Rotajolo, Résidence A Funtana, 20166 Albitreccia.

\* Transfert du siège social :

Ancienne mention :

Le siège social est fixé : Lieu-dit La Bocognanaise, Golfe de Lava, Appietto, 20167 Mezzavia.

\* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé : Lieu-dit Rotajolo, Résidence A Funtana, 20166 Albitreccia.

Pour avis, Le Gérant.

N° 36

**AVIS**

Aux termes d'une AGOA en date du 28/06/2021, les associés de la société DOMAINE LA VILLA, SARL au capital de 1.000 €, sise à AFA 20167 - Lieu-Dit Valle Longa, Piscia Rossa, RCS AJACCIO 518 844 527, la Société "DBN CONSEILS" SAS au capital de 10.000 € dont le siège est à SAINT-GILLES 35590 - Rue Jean Baptiste Godin, ZAC de la Forge, RCS RENNES 527 643 068 a été nommée commissaire aux comptes titulaire, à compter du 28/06/2021.

Aux termes d'une AGE en date du 05/07/2021, il a été décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, à compter du 05/07/2021 sans création de personne morale nouvelle. Sa dénomination, sa durée, son capital, son siège social et son exercice social demeurent inchangés. M. Philippe USCIATI demeurant Valle Longa, Piscia Rossa - 20167 Afa.

**Cession des actions :** Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote.

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée.

Il a également été décidé d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes, à compter du 05/07/2021 : Acquisition, vente, exploitation de tous fonds de commerce, d'hôtellerie, appart'hôtel, résidence de vacances, d'une manière générale toutes activités hôtelières et para hôtelières. Formalités au RCS d'Ajaccio.

 **04 95 32 04 40**

N° 37



11, Allée de la Pacific  
33800 Bordeaux

Par assemblée générale en date du 26/05/21 et par décisions du Président du 11/06/21 de la société CAIPTURE, SAS au capital de 10.990€, sise Maison du Parc Technologique, Bureau 1, 20600 BASTIA, [831 039 078 RCS BASTIA], la dénomination a été modifiée pour être dorénavant AGILITEST, le siège social a été transféré à l'adresse Route Territoriale 11 - Lieu-dit Ceppe - Bâtiment C1489 - 20620 BIGUGLIA, et le capital social a été augmenté de 3.663 € pour le porter à 14.653 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 38

**LAUREJA**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lieu-dit Abbazia  
Chez Mr ANDREANI Gabriel  
20243 Prunelli Di Fiumorbo  
RCS Bastia 490 912 532

**AVIS DE PUBLICITÉ**

Aux termes d'une délibération en date du 06/07/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a :

1 - Décidé de transférer le siège social du Lieu-dit Abbazia - Chez Mr ANDREANI Gabriel - 20243 Prunelli Di Fiumorbo au Résidence Strada Agosta - Rd 55 - Albitreccia - 20166 Grosseto-Prugna à compter du 06/07/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro RCS BASTIA 490 912 532 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Société, constituée pour trente années à compter du 03/07/2006, a pour objet social Société civile de construction vente et un capital de 1000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

2 - Nommé Jacques COLLIN, demeurant Résidence Strada Agosta - Rd 55 - Albitreccia - 20166 GROSSETO-PRUGNA, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Gabriel ANDREANI. L'article 23 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Gabriel ANDREANI a été remplacé par celui de Jacques COLLIN.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 39

**HÔTEL DE PORTICCIO**

SARL au capital de 22.862.775 €  
Siège social : Lieu-dit Porticcio  
Grosseto-Prugna - 20166 Porticcio  
321 760 456 R.C.S. Ajaccio

Suivant décisions du 29/06/2021, l'Associé Unique a décidé de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant, la Société BEAS. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 40

**LAUREJA**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lieu- dit Abbazia  
Chez Mr ANDREANI Gabriel  
20243 Prunelli Di Fiumorbo  
RCS Bastia 490 912 532

**AVIS DE PUBLICITÉ**

Aux termes d'une délibération en date du 06/07/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a :

1 - Décidé de transférer le siège social du Lieu-dit Abbazia - Chez Mr ANDREANI Gabriel - 20243 Prunelli Di Fiumorbo au Résidence Strada Agosta - Rd 55 - Albitreccia - 20166 Grosseto-Prugna à compter du 06/07/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro RCS BASTIA 490 912 532 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Société, constituée pour trente années à compter du 03/07/2006, a pour objet social Société civile de construction vente et un capital de 1000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

2 - Nommé Jacques COLLIN, demeurant Résidence Strada Agosta - Rd 55 - Albitreccia - 20166 GROSSETO-PRUGNA, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Gabriel ANDREANI. L'article 23 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Gabriel ANDREANI a été remplacé par celui de Jacques COLLIN.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 41

**MAESTRIA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 102.000 euros  
Siège social : La Signoria  
Route de l'aéroport, 20260 Calvi  
444 710 123 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 juin 2021, il résulte que : Les mandats de la société KALLISTE REVISION COMPTABLE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Marie Dominique CAVALLI, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis, Le Président.

N° 42

**ALLO PIZZA 26/12**

SAS au capital de 1000 euros  
Siège social :  
Les Marines de Porticcio II  
Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio  
829 770 460 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 02/04/2021 M. Gaël, Guy, Axel CAMUGLIANI, demeurant les Hauts des Terrasses de Porticcio, Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio a été nommé en qualité de Président en remplacement de Mme Annie, Claude LAPINI (veuve RAFFALLI), démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

**MODIFICATION  
CAPITAL SOCIAL**

N° 43

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tél : 04.95.31.69.67  
Fax : 04.95.32.79.15

Email :

cabinet.leonelli@orange-business.fr

**«BOULANGERIE GHISONI»**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 9.328 €

Porté à 10.616 €

Siège social : Lotissement Razzetta

Cardo, [20200] Bastia

R.C.S. : Bastia 05 089 263

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 11 Juin 2021, enregistré à BASTIA le 1er Juillet 2021, dossier 2021 00026076, référence 2B04P31 2021 A 00924, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme en numéraire de Mille Deux Cent Quatre-Vingt-Huit Euros (1.288 €) pour porter celui-ci de 9.328 € à 10.616 €, assortie d'une prime d'émission de 298.712 €.

Cette opération est effectuée par la création de 161 actions P1 nouvelles de 8 Euros de valeur nominale chacune, le capital est désormais divisé en 1.000 actions ordinaires de 8 € chacune, et en 327 Actions de préférences dénommées Actions P1 de 8 € chacune, émises au pair.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

\* Article 7 - Capital social :

Ancienne Mention : Le capital social s'élève à la somme de 9.328 €, il est désormais divisé en 1.000 actions ordinaires de 8 € chacune, et en 166 Actions de préférences dénommées Actions P1 de 8 € chacune numérotées émises au pair.

Nouvelle Mention : Le capital social s'élève à la somme de 10.616 €, il est désormais divisé en 1.000 actions ordinaires de 8 € chacune, et en 327 Actions de préférences dénommées Actions P1 de 8 € chacune numérotées émises au pair.

Pour avis, Le Président.

N° 44

**MOULIN OLTREMONTI**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

Porté à 10.000 euros

Siège social : Lieu-dit Tristani

20230 Linguizzetta

802 019 638 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 7 juillet 2021, a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 2000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 8 - Capital Social :

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de huit mille [8000 euros].

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de dix mille euros [10.000 euros].

Pour avis, La Gérance.

**SAVANTO**

Société Responsabilité Limitée  
 Au capital de 1000,00 €  
 Siège social : 23, Lot I Pirelli  
 20260 Lumio  
 900 156 142 RCS Bastia

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2021 : Le capital a été augmenté de 855.000 euros pour le porter de 1000 € à 856.000 €, par création de parts sociales nouvelles souscrites et libérées en numéraire.

**\* Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à la somme de huit-cent cinquante-six mille [856.000] euros.

Il est divisé en huit-cent cinquante-six mille [856.000] parts sociales de un [1,00] euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La gérance.

N° 46

**SCI MEBAN**

Société Civile Immobilière  
 Au capital de 1524.59 euros  
 Siège social :  
 Zone Industrielle de Tragone  
 20620 Biguglia  
 RCS Bastia : 429 442 247

**AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL**

Par délibération en date du 08 juin 2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de cinquante parts (50) parts sociales. Aux termes de cette assemblée la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Elle a constaté, en conséquence, que, le capital se trouvait ramené à la somme de 762,25 euros. En conséquence, les mentions antérieurement publiées et relatives au capital social sont ainsi modifiées :

**Article 5 :****Capital social - Parts sociales.**

Le capital social est fixé à 1524.49 euros divisé en cent parts de 15.24 euros chacune, entièrement souscrites, libérées et attribuées aux associés dans les proportions de leurs apports respectifs. Suite à un acte dressé par Me Marthe POGGI notaire à BASTIA (Haute-Corse) le 29 décembre 2017 contenant donation en avancement de part successorale par Monsieur Pierre Antoine BANDINELLI de la nue-propriété de 50 parts sociales numérotées de 51 à 100 inclus à ses deux enfants savoir : Monsieur Pierre Marie BANDINELLI et Mademoiselle Marjorie BANDINELLI.

Les parts représentant le capital social sont désormais réparties de la manière suivante :

Mr MENUTI Joseph propriétaire de 50 parts chacune numérotée de 001 à 50.....50.  
 Monsieur BANDINELLI Pierre Antoine, 50 parts en usufruit chacune numérotée de 51 à 100.....50.  
 Monsieur BANDINELLI Pierre Marie, 25 parts en nue-propriété chacune numérotée de 51 à 75.....25.  
 Mademoiselle BANDINELLI Marjorie, 25 parts en nue-propriété chacune numérotée de 76 à 100.....25. .../...

TOTAL DES PARTS REPRESENTÉES : .....100.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 08 juin 2021, il a été décidé de réduire le capital social par voie de rachat par la société de la totalité des parts sociales numérotées de 51 à 100, détenues par Monsieur BANDINELLI Pierre Antoine usufruitier, 25 parts sociales numérotées de 51 à 75 détenues en nue-propriété par Monsieur BANDINELLI Pierre Marie et 25 parts sociales numérotées de 76 à 100 détenues en nu propriété par Mademoiselle BANDINELLI Marjorie.

L'opération est réalisée par attribution en nature de la parcelle cadastrée C numéro 2404 sise sur La commune de Biguglia (Haute-Corse).

En conséquence, il sera créé 50 parts nouvelles ayant un nominal identique à celui des parts actuelles soit 15.24 euros. Ces parts nouvelles seront attribuées à l'associé restant à raison d'un échange de 50 parts nouvelles contre 50 parts anciennes.

**\* Nouvelle rédaction :**

Par suite du retrait d'actif constaté ci-dessus, le capital social est fixé à 762,25 euros divisé en cinquante parts de 15,24 euros chacune, entièrement souscrites, libérées et attribuées aux associés dans les proportions de leurs apports respectifs de la manière suivante :

Mr MENUTI Joseph propriétaire de 50 parts chacune numérotée de 001 à 50.....50.

TOTAL DES PARTS REPRESENTÉES : .....50.

Pour avis, Le gérant.

N° 47

**SARL AGRI NOSTRA**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 30.000 €  
 Lieu-dit Michel Ange - 20167 Afa  
 SIREN : 834 950 990 - RCS B Ajaccio

**AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Par décision extraordinaire de l'associé unique en date du 13 juillet 2021, il a été décidé d'augmenter en numéraire le capital social de la société à concurrence d'une somme de cent soixante-dix mille euros, ledit capital social se trouvant ainsi porté à deux cent mille euros intégralement souscrites et libérées intégralement de leur valeur nominale à la souscription.

Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés de la façon suivante :

**Article 6 - Apports****\* Ancienne mention :**

A la constitution de la société, la SARL CORSE DEMOLITION, associé unique, a apporté et versé à la société une somme totale de 30.000 euros correspondant à 300 parts au nominal de 100 euros chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées. La somme totale versée, soit 30.000 euros, a été déposée le 22 janvier 2018 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, auprès de la banque populaire Méditerranée.

**\* Nouvelle mention :**

A la constitution de la société, la SARL CORSE DEMOLITION, associé unique, a apporté et versé à la société une somme totale de 30.000 euros correspondant à 300 parts au nominal de 100 euros chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées. La somme totale versée, soit 30 000 euros, a été déposée le 22 janvier 2018 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, auprès de la banque populaire Méditerranée.

Le 13 juillet 2021, l'associé unique a souscrit à une augmentation de capital en numéraire de 170.000 € correspondant à 1700 parts au nominal de 100

euros chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées. La somme totale versée, soit 170.000 euros, a été déposée le 12 juillet 2021 au crédit d'un compte bancaire ouvert au nom de la société intitulé « augmentation de capital », auprès de la Banque Populaire Méditerranée.

**Article 7 - Capital****\* Ancienne mention :**

Le capital est fixé à la somme de 30.000 euros. Il est divisé en 300 parts d'un montant nominal de 100 euros chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par l'associé unique soussigné.

**\* Nouvelle mention :**

Le capital est fixé à la somme de 200.000 euros. Il est divisé en 2000 parts d'un montant nominal de 100 euros chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par l'associé unique soussigné.

Pour avis,  
 La Gérance.

N° 48

**CORSE EMOTION**

SARL au capital de 1000 €  
 Siège social Place de la Marine  
 Porto - 20150 Ota  
 520 628 140 RCS Ajaccio

Par délibération en date du 05/07/2021, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 20.000 € par apport en numéraire. Le capital social est désormais fixé à la somme de 21.000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 49

**DATAMATIC**

SAS au capital de 1.000 euros  
 Siège social : Lieu-dit Contrella  
 20220 Santa-Reparata-di-Blagna  
 894 987 288 RCS Bastia

Suivant décisions du Président en date du 8 juin 2021, il a été pris acte de la réalisation de l'augmentation de capital de 285 euros, décidée par les associés en date du 19 mai 2021.

Le capital est ainsi porté de 1.000 euros à 1.285 euros.

Les articles 6 et 8 des statuts ont été modifiés.

**LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE**

N° 50

**SAS CASA PYN**

Murtone - Route de Porra  
 20137 Porto-Vecchio

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 juin 2021 la société ANASTASIA, Sarl au capital de 40.000 € dont le siège social se situe 10 rue pasteur, 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au rcs Ajaccio N° 839 704 111.

**A donné en location gérance :**

Son fond de commerce de Boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolaterie, salon de thé, restauration sous toutes ses formes, le débit de boissons, le traiteur et la vente à emporter à la SAS CASA PYN dont le siège social se situe à MURSTONE route de PORRA, 20137 Porto-Vecchio exploité au 10 rue Pasteur, 20137 Porto-Vecchio.

La location gérance prendra effet à compter du 13 juillet 2021 pour une durée de 12 mois.

Le président.  
 MILANINI Paul Noël.

**B. LEONELLI**

Avocat, 5, Rue César Campinchi  
 20200 Bastia  
 Tél. 04.95.31.69.67

**Email :**

[cabinet.leonelli@orange-business.fr](mailto:cabinet.leonelli@orange-business.fr)

**LOCATION-GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à CALVI du 1er Juin 2021, M. & Mme VITAUX Thierry, demeurant à CALVI [20260] Route d'Ajaccio - Lieu-dit Tramariccia, ont donné en location-gérance à la société « J.M.P » société à responsabilité limitée, au capital de 7.622,45 €, dont le siège social est à CALVI [20260] Route d'Ajaccio - Lieu-dit Tramariccia, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 422 393 504 :  
 - Un fonds de commerce de Vente et dégustation de produits Corses, casse-croûte, exploité à CALVI [20260] 13, Rue Clémenceau, à l'enseigne « U CARATELLU ».  
 - Un fonds de commerce Restaurant, cabaret, chants folkloriques, bar licence IV, sis à CALVI [20260] 11, Rue Clémenceau à l'enseigne « A STALLA ».  
 Pour une durée d'une année à compter du 1er Juin 2021 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Pour unique insertion.

**B. LEONELLI**

Avocat, 5, Rue César Campinchi  
 20200 Bastia  
 Tél : 04.95.31.69.67  
 Télécopie : 04.95.32.79.15

**FIN DE LOCATION-GERANCE**

La Location-gérance des fonds de commerce de Vente et dégustation de produits Corses, casse-croûte, exploité à CALVI [20260] 13, Rue Clémenceau, à l'enseigne "U CARATELLU" et de Restaurant, cabaret, chants folkloriques, bar licence IV, sis à CALVI [20260] 11 Rue Clémenceau à l'enseigne "A STALLA" qui avait été consentie suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 27 Décembre 2018, par M. et Mme Thierry VITAUX, demeurant à CALVI [20260] Route d'Ajaccio - Tramariccia, à Madame Jocelyne KAUPP, demeurant à CALVI [20260] Rue Santa Maria, Bât San Francisco, a pris fin le 31 Décembre 2020 par arrivée de son terme.

Pour unique insertion.

**AVIS**

Le contrat de location gérance du fonds de commerce de Vente et d'installation de meubles et d'équipements ménagers exploité à Ajaccio [20000] € 105 107 Cours Napoléon, consenti par l'indivision Joseph GIUSEPPI à la Société Ameublement et confort ménager, Société à responsabilité limitée au capital de 22.867.35 euros ayant son siège social à Ajaccio [20000] 105 Rue Cours Napoléon, 309 097 715 RCS Ajaccio aux termes d'un acte sous seing privé du 31/05/2021, a pris fin à cette même date, suivant dénonciation dudit contrat de location gérance par acte de résiliation. Formalité au RCS d'Ajaccio.

## DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 54

Me Frédéric BOURABEN  
Avocat au Barreau  
2, rue Odette-Jaques  
Les Portes d'Euromed  
13015 Marseille

### LORENZI GARSJ

SARL au capital de 76.000 €  
Siège social : 9, Bd Jean Zuccarelli  
20200 Bastia  
438 666 125 RCS Bastia

Le 25.06.2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/07/2021 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mr René GARSJ, demeurant Cité Comte, Allée des Mimosas, 20200 Ville Di Pietrabugno, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

N° 55

### OUMI HOME

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation  
Au capital de 2000 euros  
**Siège social et de liquidation :**  
Lieu-dit Canalli, 20169 Bonifacio  
892 524 992 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 17 juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 17 juin 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Mme Stéphanie, Gisèle, Hélène, Francine PHILIPS, demeurant Les Terrasses de Vignola, Bâtiment A2, Appartement 10, 20137 Porto-Vecchio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Canalli, 20169 Bonifacio, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 56

Dénomination sociale :

### HANALEI

Forme sociale : EURL en liquidation  
Capital social : 7622,45 €

### Siège social de la liquidation :

Place de l'église - 20117 Tolla

### N° Identification :

407 692 185 00017 - RCS : Ajaccio

### AVIS DE LIQUIDATION

L'associée unique, par AGO, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme Mattéa CA-SALTA sise Place de l'église - 20117 TOLLA pour sa gestion et la décharge de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 57

Les  
avocats

### B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tel : 04.95.31.69.67  
Télécopie : 04.95.32.79.15

### GIANSILY SNC

Société en Nom Collectif  
Au capital de 503.539,10 €  
Siège social : 10, Bd Paoli  
[20200] Bastia  
R.C.S. : Bastia N° 351 981 931

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 1er juillet 2021, enregistré à BASTIA le 8 juillet 2021 Dossier 2021 00027233, référence 2B04P31 2021 A 00960, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er juillet 2021 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à BIGUGLIA [20620] Campo Quadratto, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Isabelle GIANSILY demeurant à BIGUGLIA [20620] Campo Quadratto, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur.

N° 58

### VINCERE

SAS au capital de 15.000 €  
Siège social : Lieu-dit A Pighjola  
20226 Occhiatana  
832 426 241 RCS de Bastia

Le 06/07/2021, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 06/07/2021. Radiation au RCS de Bastia.

N° 59

### P.L.K.

SARL au capital de 8.000 €  
Siège : Lotissement San Angelo  
RN 19 - Le Vazzio - 20000 Ajaccio  
479432262 RCS Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31/12/2020 à AJACCIO, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur, PALA Fabienne, et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2020. Formalités au RCS d'Ajaccio.

N° 60

### ELEC BTP

SAS au capital de 4000 euros  
Siège social : Lieu-dit Ondella  
Porticcio, Résidence A Signoria  
Grosseto-Prugna - Porticcio  
20166 Grosseto-Prugna

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-François, Charles MOZZICONACCI, demeurant Résidence Le Loretto, Bât C, Route du Vittulo, 20000 Ajaccio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Ondella, Porticcio, Résidence A Signoria, Grosseto-Prugna, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 61

### P.L.K.

SARL au capital de 8.000 €  
Siège : Lotissement San Angelo  
RN 19 - Le Vazzio - 20000 Ajaccio  
479432262 RCS Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31/12/2020 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2020. Liquidateur PALA Fabienne, demeurant Lotissement San Angelo - RN 19 - Le Vazzio - 20090 Ajaccio. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur, où sera adressée la correspondance et seront notifiés tous actes et documents. Formalités au RCS Ajaccio.

N° 62

### CORSICA MALIN

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation  
Au capital de 2500 euros  
Siège social : Campo Arietto  
Route d'Orezza, 20213 Folelli (Corse)  
819 875 451 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 15 avril 2021, il résulte que :  
- L'associé unique, M. LEROY Romain, a approuvé les comptes de liquidation, a constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis,  
Le liquidateur.

N° 63

### CPSUD

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation  
Au capital de 500 euros  
Siège social : LD Farone  
Résidence di U Monte Fiuritu  
20167 Afa (Corse) - 822 664 595 RCS

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2021, la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2021 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommée comme liquidatrice : Marie-Catherine CAUBEL, demeurant à AFA (Corse) Résidence di U Monte Fiuritu, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à AFA (Corse) LD Farone Résidence di U Monte Fiuritu. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- La mission des commissaires aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 64

### CPSUD

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation  
Au capital de 500 euros  
Siège social : LD Farone  
Résidence di U Monte Fiuritu  
20167 Afa (Corse) - 822 664 595 RCS

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal du comité de direction du 1er juillet 2021, il résulte que :

- L'assemblée générale des associés du 1er juillet 2021, après avoir entendu le rapport de Marie-Catherine CAUBEL liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargée de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, la liquidatrice.

N° 65

### SARL TORRE OPTIQUE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège social :  
13, Rue Docteur Del Pellegrino  
20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio sous le numéro  
432 625 689

Par l'AGE du 31/05/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. TORRE Jean, Immeuble le Chypre 1, Résidence des Iles, 20000 Ajaccio, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS d'Ajaccio.

## DERNIERES MINUTES

N° 66



**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tel : 04.95.31.69.67  
Télécopie : 04.95.32.79.15

### VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 1er Juillet 2021, enregistré à BASTIA le 09 Juillet 2021, dossier 2021 00027251, référence 2B04P31 2021 A 00965, la société «GIANSILY», Société en nom collectif, au capital de 503.539,10 € dont le siège social est à BASTIA [20200] 10, Boulevard Paoli, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 351 981 931, a cédé à la société «PHARMACIE DU PALAIS» Société d'exercice libéral par actions simplifiée, au capital de 10.000 € dont le siège social est à BASTIA [20200] 10, Boulevard Paoli, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 900 325 580, un fonds de commerce d'officine de pharmacie exploité à BASTIA [20200] 10, Boulevard Paoli, moyennant le prix de 350.000 €, s'appliquant, savoir :

- Aux éléments incorporels pour 344.786 €
- Aux éléments corporels pour 5.214 €

Ensemble .....350.000 €  
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er Juillet 2021.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

N° 67

### VENTE DE FONDS DE COMMERCE

- Identité, adresse et n° d'immatriculation du Vendeur : Monsieur Christophe PIETRI, né le 30/08/1969 à BASTIA, de nationalité française, commerçant, immatriculé au RCS BASTIA sous le numéro 442 550 687, demeurant PIEDDI PIAGGHJA, 20600 FURIANI

- Identité, adresse et éventuellement n° d'immatriculation de l'Acquéreur : La société SAD, Société par actions simplifiées au capital social de 1000 € RCS BASTIA 898 485 040, Lot. LA CONCIA - Plaine d'OLETTA - 20217 SAINT-FLORENT

- Nature et siège du fonds cédé : Fonds de commerce de PETITE RESTAURATION BUVETTE, exploité à sur la commune de SANTO PIETRO DI TENDA 20246 - connue sous la désignation «A PINICCIA DI SALECCIA»

- Prix stipulé : Cent Mille Euros  
- Mention d'enregistrement de l'acte : 12/07/2021-dossier2021 00027553 ref 2B04P31 2021A00969

- Election de domicile dans le ressort du tribunal où est situé l'établissement pour la réception des oppositions : Cabinet de Me Jean Pierre POLETTI - 3 Rue César Campinchi - 20200 Bastia. Cette publication fait courir le délai légal d'opposition des Créanciers. Il est possible de procéder, en même temps à la radiation du Vendeur et à l'immatriculation de l'Acquéreur.

Pour Avis,

N° 68

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 270 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/07/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 10 ans à l'encontre de :

Des Esgaulx de Nolet Arnaud Gilles  
Né le 04/02/1969 à Angers  
Domicilié : Figaretto - 20230 Talasani  
Non inscrit au RCS de Bastia  
Président de la Société La Générale du Bâtiment [SAS]  
Inscrite au RCS Bastia N°418 890 877 [2007 B 380]

Activité : Maçonnerie générale tous corps d'état du bâtiment  
Valle Longhe - 20230 Talasani  
Pour extrait, La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 69

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/07/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté la Plan de Cession de :

Bastia Automobiles Services [SARL]  
RN 193 - Lieu-dit Fornaccina  
20600 Furiani

Activité : Concession automobile, achat, vente, entretien, réparation, location  
RCS Bastia : A/499 984 094, 2007 B 395  
Pour extrait, La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 70

### Dissolution anticipée de la SARL MP IMMOBILIER

Au capital de 2.000 €  
Siège social à Porto-Vecchio  
Lieu-dit Nota-RCS Ajaccio N°524222924

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 juillet 2021, les associés de la SARL MP IMMOBILIER ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de la désignation de Monsieur Marc BALESI comme liquidateur amiable de ladite société. Les créanciers éventuels devront formuler leurs revendications ou objections dans le délai de 20 jours à compter de la présente publication en s'adressant au liquidateur, le siège social de la société devant le siège de la liquidation amiable.

Signé Marc BALESI,  
Liquidateur amiable.

N° 71

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°6873, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » le vendredi 14 mai 2021 :

Concernant : Le contrat de location gérance conclu le 1er mai 2021 entre la SARL SAN BARTOLOMEO (loueur/propriétaire du fonds) et la SAS AMPS (preneur/locataire gérant),

Il fallait lire : «La branche d'activité d'un fonds de commerce de confection de pizzas sur place et vente à emporter». Et non : «Un fonds de commerce de vente de produits alimentaires dans établissements de type supermarché, confection de pizzas sur place et vente à emporter, vente d'objets de décoration, de tissus et d'article de mercerie». Comme écrit par erreur.

N° 72

### CHIURLINU

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 50.880 euros  
Siège social : Lieu-dit Camera  
Route de la Marana - 20600 Furiani  
393 097 605 RCS Bastia

Par décision en date du 11 mai 2021, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts, la gérance a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la façon suivante :

« Suite à la cession de 1060 parts en date du 17/04/2021 par Monsieur Augustin VENTRA à Madame DEMASI Marie-Catherine, la répartition du capital social est la suivante :

- Madame Marie-Catherine DEMASI, A concurrence de : 1590 parts, Numérotées de 1 à 1000 et 2531 à 3060 et 3121 à 3180.

- Monsieur Vincent VENTRA, A concurrence de : 1060 parts, Numérotées de 1001 à 2000 et de 3061 à 3120.

- Madame Marie-Rose DEMASI, A concurrence de : 530 parts, Numérotées de 2001 à 2530.

Total égal au nombre de parts sociales : 3180 parts

Le reste de l'article demeure inchangé,  
Pour avis, la gérance. »

N° 73

### ALBUCE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.500,00 euros  
Siège social :  
9, Avenue Maréchal Sébastiani  
20200 Bastia  
488 882 572 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 23.06.2021, l'associée unique a décidé :  
- d'étendre l'objet social aux activités de réalisation de tous travaux de plomberie, chauffage, climatisation y compris la réparation et la maintenance de bâtiments et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 74

### AVIS

Le 02/07/2021, l'associé unique de la société C.S. NAUTIK [SAS au capital de 3000 € ayant son siège social Z.I. Tavarria, 20110 PROPRIANO, immat. 842 184 483 RCS AJACCIO] a décidé la dissolution anticipée et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé Charles SAUTER (dem. 26, rue Pandolfi, 20110 Propriano) liquidateur, sans limitation de pouvoirs, a fixé le siège de liquidation au Z.I. Tavarria, 20110 Propriano, pour toutes correspondances et notifications de tous actes et documents concernant la liquidation. Dépôt au RCS d'Ajaccio.

N° 75

### FGP

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.500 €  
Zone Industrielle de Tavarria  
20110 Propriano

### AVIS RECTIFICATIF

Dans l'avis paru dans l'édition du 11 juin 2021, il fallait lire que la société a été constituée aux termes d'un acte sous-seing privé en date à Propriano du 02 juin 2021 (et non du 27 mai 2021).

N° 76

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/07/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Bourabia Hakim  
Rés Saint-Florent  
Bât A6 - Paese Novu  
20600 Bastia

Activité : Platerie, peinture  
RM : N° 499 608 263

Date de cessation des paiements : 26/04/2021

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)  
1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu - 20200 Bastia  
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 77

### La SAS FLEUR D'AMAGAZ

Société par Actions Simplifiée  
Siège social : 21, Allée de la Plage  
Résidence du Golfe - 20090 Ajaccio  
888 114 175 RCS d'Ajaccio

Suivant acte sous seing-privé établi à AJACCIO le 05 juillet 2021, il résulte que la SAS FLEUR D'AMAGAZ, sise 21 Allée de Plage - Résidence du Golfe - 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 888 114 175, a donné à bail à la SAS POKE CORSE, sise Piazza l'Alivella - 20160 MURZO, un local commercial brut de 106,51mètres carrés au rez-de-chaussée, sis Parc d'Activité de Mezzavia II, constituant le n°07 du règlement de copropriété, établi par Maître Louis-Valéry VERGEOT, Notaire Associé de la SCP PINNA-MELGRANICUTTOLI-VERGEOT, titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, sis 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi [20000], pour une durée de neuf années du 15 Septembre 2021 au 15 Septembre 2030.

Ce bail commercial a fait l'objet d'un enregistrement au Service de la Publicité Foncière et d'Enregistrement d'Ajaccio le 07 juillet 2021.

Pour avis,

N° 78

### CASANOVA ENERGIES

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social :  
Pôle Administratif Casanova  
RT 50 - Terre Plein de la Gare  
20250 Corte

Aux termes d'une délibération en date du 01 JUILLET 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée a décidé de transférer le siège social du POLE ADMINISTRATIF CASANOVA, RT 50, TERRE PLEIN DE LA GARE, 20250 CORTE, à POLE ADMINISTRATIF CASANOVA, RT 50, LIEU-DIT LERGIE, 20250 CORTE, et ce à compter du 01 JUILLET 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le président.

**SCP MORELLI - MAUREL & ASSOCIES**

7, rue Maréchal Ornano - BP 203 - 20000 Ajaccio

Tél : 04.95.21.49.01

Mail : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

Au plus offrant et dernier enchérisseur, au Palais de Justice d'AJACCIO,  
sis 4, Boulevard Masseria, le :

**MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021 à 8H30**

Département de Corse du Sud - sur la commune de SARI SOLENZARA :  
Route Nationale 198, villa « Funtanella », la parcelle cadastrée A 74 (09 a 95 ca)  
située au bord de l'eau et sur laquelle est éditée une villa inachevée.

Mise à prix : 1.350.000 euros

Avec possibilité de baisse de mise à prix en l'absence d'enchère.

Visite des lieux par le Ministère de Maître Antoine BETTINI (ACTIJURIS 2A: 04.95.77.16.59), le jeudi 12 août 2021 de 10 h à 12 h.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé  
par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire  
d'Ajaccio. [Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents  
hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au  
Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel & Associés", pour consultation].

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au  
Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un  
chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise  
à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notam-  
ment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano  
à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

Site internet : <http://www.encheresjudiciaires.com>

Fait et rédigé à AJACCIO,

Le 6 juillet 2021,

POUR EXTRAIT. [20190364].

**SCP MORELLI - MAUREL & ASSOCIES**

7, rue Maréchal Ornano - BP 203 - 20000 Ajaccio

Tél : 04.95.21.49.01

Mail : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

Au plus offrant et dernier enchérisseur, au Palais de Justice d'AJACCIO,  
sis 4 Boulevard Masseria, le :

**MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021 à 8H30**

Département de la Corse du Sud, commune de VICO à SAGONE :  
Les parcelles cadastrées A 1087 (11a 26ca) et A 1090 (38a 74ca) sur lesquelles un  
bâtiment à usage d'hôtel est édifié.

Mise à prix : 750.000 euros

Visite des lieux par le Ministère de Maître Roberto RUDI (Tel : 04.95.20.93.72), le mercredi 11 août 2021 de 10 h à 12 h.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé  
par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire  
d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires,  
et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la  
S.C.P.A. " Morelli Maurel & Associés", pour consultation].

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au  
Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un  
chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise  
à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notam-  
ment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano  
à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

Site internet : <http://www.encheresjudiciaires.com>

Fait et rédigé à AJACCIO,

le 05 juillet 2021,

POUR EXTRAIT. [20180483].

Actulegales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**  
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'Infogegale

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE LA HAUTE-CORSE**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

Identification du pouvoir adjudicateur :

Catégorie 6 : Etablissement public territorial

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur agit pour son propre compte uniquement.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute  
Corse - Résidence « LESIA »

Avenue de la Libération

20418 BASTIA Cedex 9

Tel : 04-95-32-33-65 - Courriel : [hs2@cdg2b.com](mailto:hs2@cdg2b.com).

Adresse(s) internet : Adresse générale du pouvoir adjudicateur :

<http://www.cdg2b.com>Adresse du profil d'acheteur : <http://www.klecoon.com>Objet du marché : Fourniture, installation, maintenance d'une solution de Gestion  
Electronique des Documents [GED]Hébergement de la partie WEB d'une solution de Gestion Electronique des Do-  
cuments [GED]

Nomenclature - Classification CPV :

Objet principal : 48613000-8 Gestion électronique de données [GED]

Lieu d'exécution : CDG2B - 20600 Bastia.

Code NUTS FR832

Options : Oui. - Division en lots : Non.

Date prévisionnelle de commencement des prestations : septembre 2021

Conditions relatives au marché :

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux  
textes qui les réglementent :Financement : Budget du centre de gestion - Prix fermes - Délais de paiement  
de 45 jours.Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournis-  
seurs ou de prestataires de services (Le cas échéant) : Groupements d'entre-  
prises avec mandataire solidaire.Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi  
que les documents de présentation associés

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : Le candidat devra présenter des capaci-  
tés professionnelles, techniques et financières suffisantes à l'exécution des pres-  
tations prévues au marché conformément aux dispositions des articles L.2142-1  
et R.2142-1 du code de la Commande Publique.

La preuve peut être apportée par tous moyens.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en  
fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Prix des prestations : 40 % / Valeur technique de l'offre : 40 % / Délais : 20%

Type de procédure : Procédure adaptée résultant de l'application des articles  
L.2123-1 al.1 et R.2123-1 al.1 du Code de la Commande Publique.

Le CDG se réserve la possibilité de ne pas négocier.

Date limite de réception des offres : Le 6 août 2021, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de  
réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : GED2021

Renseignements administratifs et techniques via la plateforme de dématériali-  
sationRetrait gratuit du cahier des charges et des documents complémentaires, remise  
des offres : par voie électronique à l'adresse suivante :<http://www.klecoon.com> ou format papier - Référence du dossier : GED2021

lien direct de la consultation :

<https://www.klecoon.com/detail-consultation/82869/1>

Document Unique de Marché Européen : identifiant DUME : qtec4wsu

Le règlement de consultation précise les modalités spécifiques à la dématériali-  
sation.Retrait gratuit du dossier [DCE] possible sur papier ou support physique de type  
CDROM ou clé USB.Une copie de sauvegarde sur support physique électronique sera acceptée, sous  
réserve de respecter les conditions de remise de cette copie figurant dans le ré-  
glement de consultation.Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des rensei-  
gnements peuvent être obtenus concernant l'introduction d'un recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 Bastia cedex

Tél 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)site web : <http://bastia.tribunaladministratif.fr/>

Possibilité de saisine du T.A. par Procédure de télérecours citoyen :

[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 9 juillet 2021

**AMEUBLEMENT  
ET CONFORT MENAGER  
(A.C.M)**

SARL au capital de 22.867.35 €

Ancien siège social :

105, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

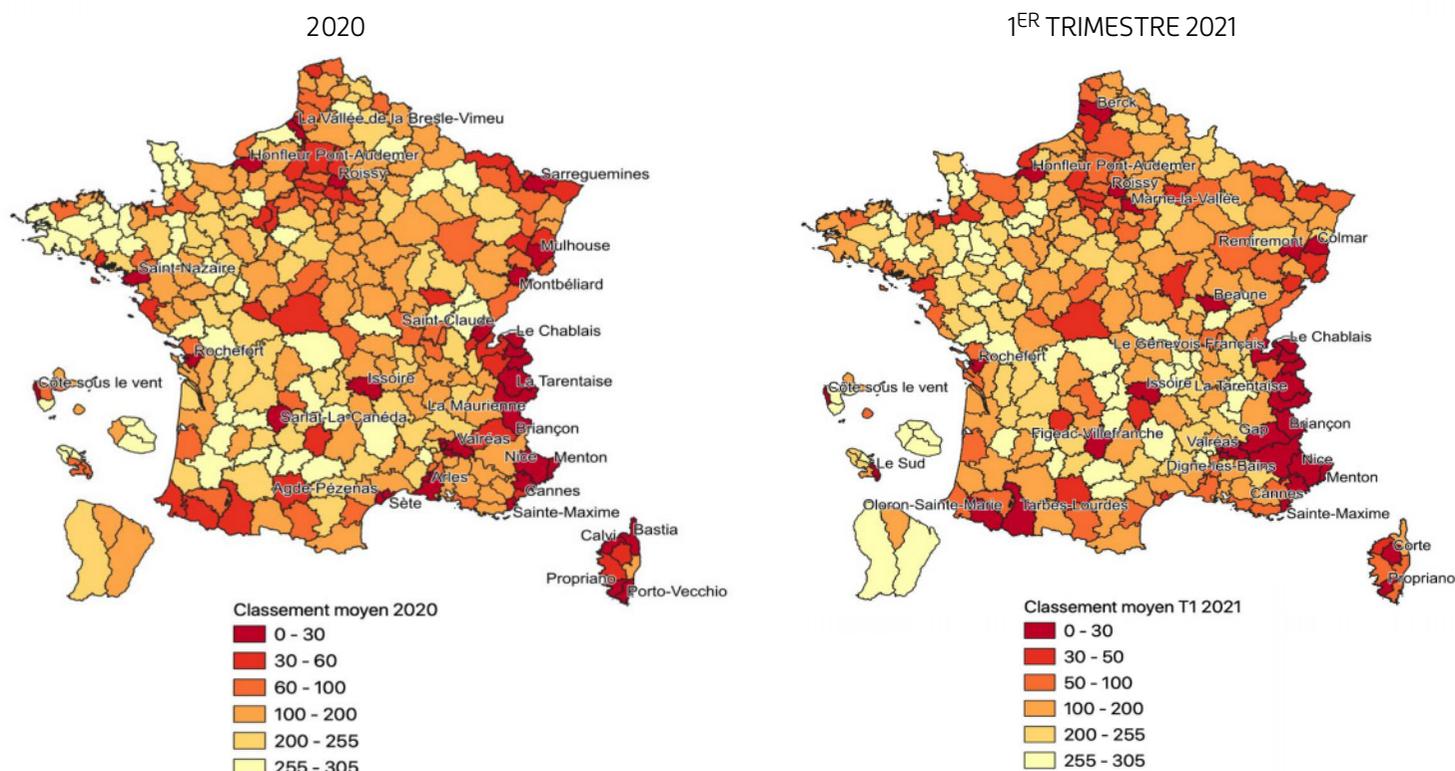
309 097 715 RCS Ajaccio .../...

Suivant l'AGE du 01.06.2021, les asso-  
ciés ont décidé, à compter de cette  
même date de transférer le siège social  
à Rond-Point Fontaine Sèche, Route de  
Baléone à Sarrola-Carcopino [20167].  
Formalité RCS Ajaccio.

**Corséa Nettoyage**

# NOUVELLE DOUCHE FROIDE... EN ATTENDANT LA VAGUE?

## SCORE GLOBAL D'EXPOSITION: LA GÉOGRAPHIE DE LA CRISE PERDURE AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2021



*Les Français rêvaient, pour beaucoup, de vacances à la mer, quitte à renvoyer la question de leur vaccination à la rentrée.*

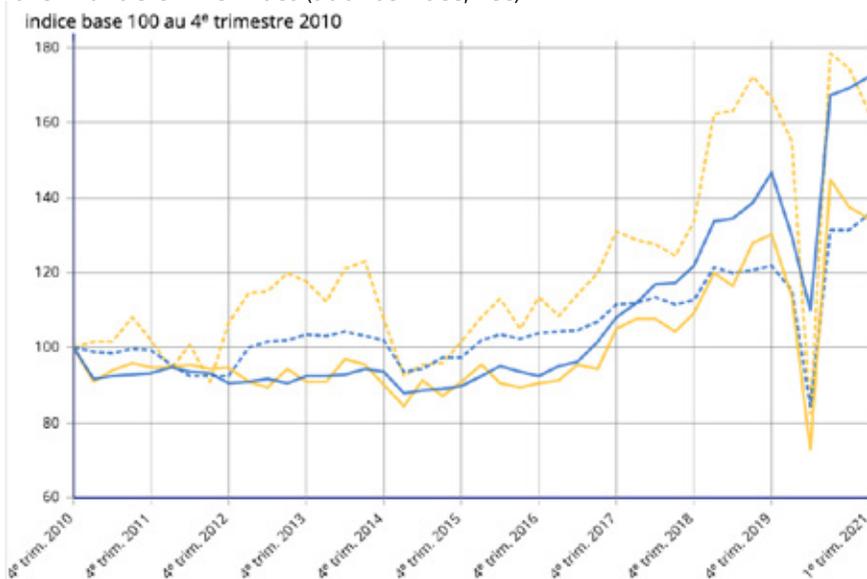
*En fait de baignades, les annonces présidentielles du 12 juillet ont eu l'effet d'une douche froide. Petite mise en condition avant une quatrième vague épidémique que d'aucuns disent inévitable, faute d'avoir été correctement anticipée?*

*Ce n'est en tout cas pas le prélude d'un redémarrage économique sans heurts, a fortiori pour les territoires qui ont été le plus éprouvés par les vagues précédentes.*

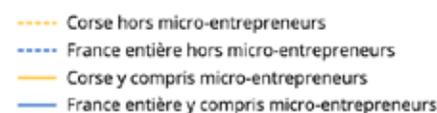
**T**rès attendu, le retour à la «vie d'avant», notamment cet été, risque d'être un peu plus compliqué que prévu. Si même il a lieu. La décision d'Emmanuel Macron d'imposer un passe sanitaire conditionnant l'accès à certains commerces, services et transports dès le 21 juillet puis, à compter de la mi-septembre, à l'emploi pour les soignants, n'ira sans doute pas sans quelques répercussions sur l'activité économique du pays. Dans la foulée immédiate du discours du Président de la République, le 12 juillet 2021 au soir, les plateformes de prise de rendez-vous pour la vaccination ont été saturées. Hormis ceux qui auront pu opter pour le monodose de Johnson & Johnson, les plus rapides de ces nouveaux candidats au vaccin devraient avoir complété leur schéma, au mieux, à la mi-août. Après quoi, il leur faudra patienter 7 à 15 jours pour obtenir une immunité complète. Autant dire que pour beaucoup, l'été «normal» auquel ils aspiraient sera terminé avant même d'avoir commencé. Quant au but affiché depuis près d'un an, favoriser le maintien puis la relance d'une activité économique, on est en droit de se demander s'il pourra être atteint dans de telles conditions. Dès le 13 juillet, le Conseil national des centres commerciaux (CNCC) a fait savoir qu'il jugeait le fait d'imposer le passe sanitaire pour accéder aux centres commerciaux «*triplement discriminant*» : au regard des autres lieux de commerce qui ne subiront pas la même contrainte, pour leur personnel qui n'a matériellement pas le temps de se faire vacciner en 15 jours, et pour leurs clients qui ont besoin de faire leurs courses essentielles du quotidien et dont certains seront dans l'incapacité de se procurer ledit passe dans le délai imparti. Cette décision «*aura des conséquences catastrophiques sur l'activité des commerçants des centres commerciaux, alors qu'ils viennent de rouvrir et que les chiffres sont bien en deçà de leurs attentes*» a souligné le CNCC qui a demandé au gouvernement d'indemniser les centres commerciaux «*pour les charges et la baisse du chiffre d'affaires qui découleront de la mise en place du pass sanitaire*». Mais l'instauration, à la va-vite, de ce passe sanitaire risque également de peser lourd sur les territoires dans lesquels la crise sanitaire s'est plus fortement répercutée sur l'économie et l'emploi. Car au-delà des découpages administratifs, il y a en France une «géographie de la crise», sur laquelle s'est penchée l'institution France Stratégie. En avril dernier, déjà, elle avait dressé un premier bilan de l'impact de cette crise sur l'emploi dans les territoires en 2020. Il mettait en évidence le fait que si le choc de la crise a concerné l'ensemble de la France, son intensité a sensiblement varié d'un territoire à l'autre. Constat qui, selon les auteurs de ce premier état des lieux, nécessitait «*une plus grande territorialisation des mesures de soutien pour la sortie de crise*». Dans une étude

rendue publique le 12 juillet 2021, France Stratégie a cette fois examiné la situation telle qu'elle se présentait au premier trimestre 2021 afin de vérifier si des différences restaient notables et si, dans ce cas, elles se calquaient encore sur celles relevées en 2020. En ce début d'année 2021, qui a vu se prolonger les mesures prises à l'automne – couvre-feu, fermeture des bars, restaurants, lieux culturels et de loisirs – en raison de la deuxième vague de Covid-19, certains commerces avaient néanmoins rouvert et ce dès décembre 2020. Cet allègement des restrictions a favorisé un regain d'activité, une augmentation de l'emploi et une baisse du nombre de demandeurs d'emploi par rapport à la fin d'année 2020. Toutefois, certains secteurs étaient encore loin d'avoir retrouvé leur niveau de valeur ajoutée d'avant-crise, dont bien évidemment celui de l'hébergement-restauration, mais aussi ceux de la fabrication de matériels de transport et de services aux ménages : par rapport au premier trimestre 2019, leur valeur ajoutée brute restait entre - 27 % et - 46 % plus faible. D'autres, en revanche, avaient retrouvé leur niveau du premier trimestre 2019 et affichaient même une légère croissance. C'est le cas des secteurs de l'information et de la communication (+ 2,8 % par rapport à 2019), des services financiers (+ 0,6 %), des activités immobilières (+ 1,6 %) , et enfin de l'ensemble des services non marchands (+ 2,0 %) Du moins dans certains territoires. Car la disparité constatée a persisté : «*Les premiers mois de l'année n'ont pas bouleversé la géographie de la crise : comme en 2020, l'est et le sud du territoire regroupent les zones d'emploi les plus fragilisées en matière d'emploi où se concentrent des zones touristiques et certaines zones industrielles. Les conséquences de la crise y restent donc plus fortes. De même, l'hétérogénéité du choc entre zones d'emploi ne s'est pas accentuée et s'explique majoritairement par des caractéristiques propres aux territoires, au-delà de leur seule spécialisation économique*». Ainsi, les Alpes, la Côte d'Azur et la Corse regroupent toujours une grande partie des territoires les plus affectés, en partie du fait des mesures de restrictions sanitaires affectant les secteurs associés au tourisme [hébergement-restauration, activités culturelles, transports, etc.] davantage présents sur ces territoires. Cela étant, selon France Stratégie, en Corse, Porto-Vecchio et Propriano, qui figuraient parmi les trente zones d'emploi les plus impactées en 2020, se rapprochaient, au premier trimestre 2021, de leur niveau d'emploi d'avant-crise, c'est-à-dire de 2019. Et de citer le cas de Porto-Vecchio qui, sur la période 2016-2019 «*était la zone la plus dynamique en France métropolitaine avec 4,2 % de créations d'emplois par an*» et a «*détruit 7 % d'emplois*» entre 2019 et 2020 «*mais a retrouvé en 2021 une forte croissance avec 2,3 % de créations d'emplois par an*» entre le premier trimestre 2019 et

CRÉATIONS D'ENTREPRISES (SOURCE INSEE, REE)



*Les Alpes, la Côte d'Azur et la Corse regroupent toujours une grande partie des territoires les plus affectés, en partie du fait des mesures de restrictions sanitaires affectant les secteurs associés au tourisme*



le premier trimestre 2021. Par ailleurs, la Corse quoiqu'éprouvée était parmi les régions où l'évolution de la part des demandeurs d'emploi de catégorie A dans la population active était en régression, les auteurs observant cela dit que l'évolution du nombre de ces demandeurs était «*légèrement plus favorable dans les territoires en difficulté avant la crise*».

Dans une note de conjoncture régionale, parue le 8 juillet, l'Insee confirme qu'en effet, «*l'emploi insulaire, toujours soutenu par l'ensemble des mesures d'accompagnement aux entreprises, demeure à un niveau supérieur à celui d'avant crise*». Avant de préciser aussitôt que le nombre d'heures rémunérées par les entreprises reste inférieur à son niveau de 2019, en particulier dans des secteurs déjà fragilisés par la crise sanitaire, avant même les mesures instaurées en avril dernier face à la troisième vague de Covid-19. Et de souligner que le recours au chômage partiel s'est maintenu «*à un niveau inédit*». Au premier trimestre 2021, la Corse totalisait 118170 emplois: + 0,1 % par rapport au quatrième trimestre 2020 contre + 0,3 % au niveau national, l'emploi local privé évoluant de + 0,2 %. L'évolution des emplois atteignait + 2 % dans le secteur de la construction, mais aussi dans celui de la fabrication de denrées alimentaires, boissons et tabac tandis qu'elle était de + 0,4 % dans l'industrie, de + 0,5 % dans le commerce et la réparation automobiles, de + 2 %, dans les activités immobilières et de + 0,4 % dans le tertiaire non marchand, les activités de santé humaine et d'enseignement étant restées «*particulièrement dynamiques*».

À l'inverse, dans le tertiaire marchand hors intérim, les effectifs accusaient - 0,4 % et, surtout, en dépit des mesures de soutien et du recours «*massif*» à l'activité partielle, l'emploi régressait de 3,9 % dans l'hébergement-restauration. La tendance était aussi à la baisse dans le transport et l'entreposage [- 0,8 %]. In fine, l'emploi régional a progressé de 1,7 % par rapport au premier trimestre 2019. Il était donc, comme le notait France Stratégie, supérieur à son niveau d'avant-crise. Cependant, les effectifs de l'hébergement-restauration demeuraient en retrait de 5 %.

Au premier trimestre 2021, l'activité économique française se situait à 95 % du niveau qui était le sien au premier trimestre 2019. Pour la Corse, la perte d'activité, tous secteurs confondus, s'élevait à 7 % et le déficit d'heures rémunérées se creusait progressivement de 2 points entre janvier et mars où il atteignait 8 %. Plus particulièrement concernés par la chute du nombre d'heures travaillées, l'hébergement-restauration [-56 %], la fabrication des denrées alimentaires-boissons et tabac [-17 % contre -1 % au plan national], la fabrication de matériel de transports [-30 %] et le commerce [-6 %], soit le double de la moyenne nationale. Par contre, la construction affichait un niveau d'emploi supérieur de 6

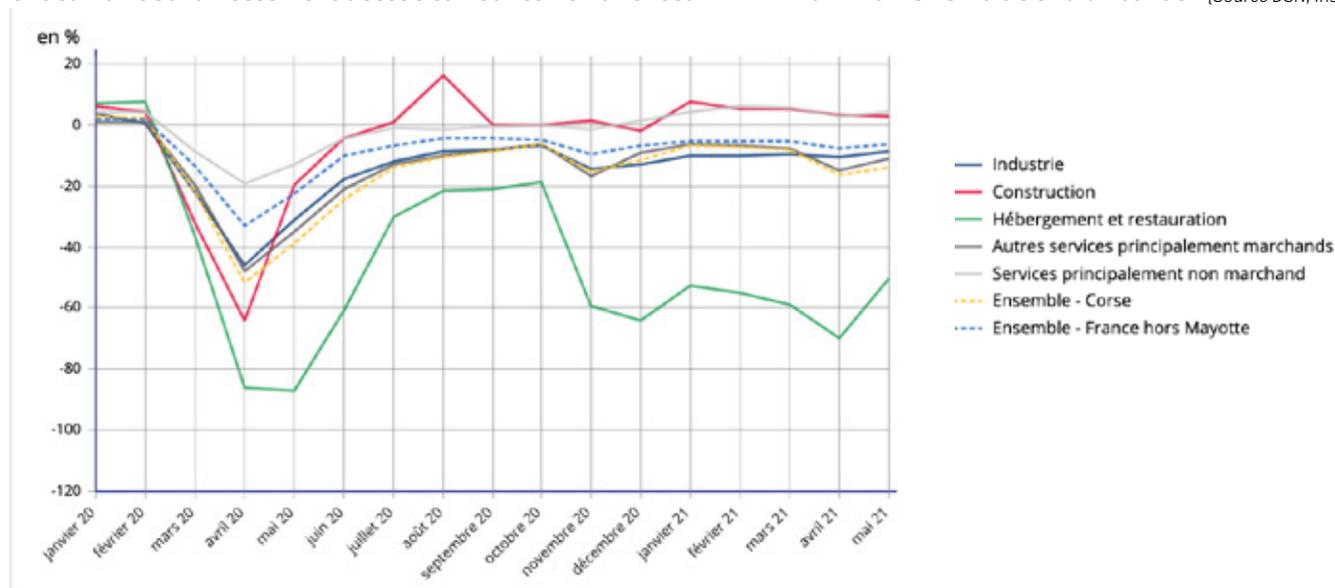
points à celui de 2019, l'écart étant deux fois plus important qu'en France. En début de deuxième trimestre 2021, avec l'aggravation de l'épidémie et de nouvelles mesures restrictives, la situation s'est détériorée. En avril 2021, le nombre d'heures rémunérées en Corse a chuté de 16 % par rapport à avril 2019, l'île se retrouvant en tête des régions les plus affectées, loin devant Paca [5 points d'écart]. Le mois suivant, le déficit régional était de 14 % soit le double de ce qui était relevé au niveau national.

Sans trop de surprise, les déclarations préalables à l'embauche en Corse ont décroché de 19,4 % lors des trois premiers mois de 2021, par rapport à la même période en 2019. En mars, leur baisse atteignait 25 % et en avril, l'ensemble des intentions d'embauches étaient réduites de moitié par rapport à leur niveau de 2019. Dans l'hébergement-restauration, elles atteignaient à peine un quart de leur niveau d'avant-crise, le recul étant de 47 % pour le commerce. S'agissant du nombre de demandeurs d'emploi en Corse, France Stratégie et l'Insee concordent sur le recul des chiffres relatifs aux personnes inscrites en catégorie A [-2 %]. Et par rapport à la situation d'avant-crise, le nombre de demandeurs inscrits à Pôle emploi et tenus de rechercher activement un emploi [catégories A, B et C] a certes régressé sur l'île, de 4,9 %, contrairement à la tendance nationale orientée à la hausse [+ 1,7 %] ; pour les inscrits en catégorie A, le recul était même de 10,5 %. Cela étant, le premier trimestre 2021 n'en a pas moins été marqué par une hausse de 1,5 % [contre une baisse de 0,1 % au national] de l'effectif des inscrits en catégories A, B et C. Cette augmentation concernait toutes les tranches d'âges, en particulier les hommes [+ 2,6 % contre + 0,6 % chez les femmes] et s'avérait marquée chez les moins de 25 ans [3,8 %]. De plus, fait inquiétant, le nombre de personnes inscrites depuis un an ou plus, déjà orienté à la hausse par le passé, a progressé encore de 3,3 %.

En repli début 2021, le nombre de créations d'entreprises: 1380 entreprises ont vu le jour dans l'île, soit 2,2 % de moins par rapport au trimestre précédent. Si la baisse amorcée au quatrième trimestre 2020 [- 5,5 %] s'en trouvait atténuée ainsi de plus de 3 points, la région s'inscrivait malgré tout encore à rebours de la tendance nationale [+ 1,8 %].

Avec la levée progressive des restrictions, les entreprises locales pouvaient espérer cela dit redresser la barre. Mais quelques jours seulement après l'annonce d'un retour vers «*les jours heureux*» la seule reprise constatée semble devoir être celle, à un rythme soutenu, des contaminations, que ce soit à l'échelle nationale ou régionale – notamment en Balagne. Un redémarrage qui risque fort de réduire les espoirs sinon à néant du moins à très peu de choses. ■ PMP

ÉVOLUTION SECTORIELLE MENSUELLE DES HEURES RÉMUNÉRÉES PAR RAPPORT AU MÊME MOIS DE 2019 - CORSE [Source DSN, Insee]

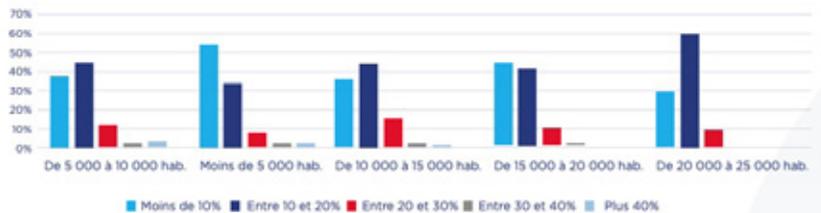


## TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES PETITES VILLES

# Une volonté, mais des freins à desserrer



#### PART DES BUDGETS CONSACRÉE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Source AFL-APVF

**Le 12 juillet**, l'Agence France locale (AFL) et l'Association des petites villes de France (APVF) ont communiqué les résultats d'une étude sur le financement de la transition écologique dans les petites villes, menée à partir d'entretiens qualitatifs et d'une enquête quantitative auprès de 587 membres de l'APVF. Un travail qui s'inscrit dans la continuité de l'étude de référence portant sur le financement de la transition écologique dans les territoires, réalisée par les élèves administrateurs de l'Institut national des études territoriales et parue le 5 juin dernier. Alors que celle-ci avait pour objectif d'identifier les principaux freins au financement de la transition écologique des collectivités ainsi que les pistes d'évolution, l'approche de AFL et de l'APVF vise à mettre en évidence les particularités propres à la strate des collectivités de 2 500 à 25 000 habitants. Il en ressort que la taille, bien plus que le type, des collectivités fait souvent la différence, les grandes semblant avoir plus de facilités pour financer la transition écologique que les petites où «*la transition écologique est une thématique encore essentiellement portée par les élus, avec des budgets alloués qui paraissent corrélés à la population municipale*». Pour l'heure, 85 % des petites collectivités consacrent moins de 20 % de leurs dépenses à la transition écologique et parmi elles, 53 % en dédient moins de 10 %. La part des budgets allouée à la transition écologique paraît corrélée à la taille de la collectivité. Mais soulignent l'AFL et l'APVF, «*la transition écologique est souvent qualifiée d'onéreuse, par les matériaux utilisés, les techniques employées, les expertises nouvelles à mobiliser, etc. Au-delà de l'aspect financier, l'humain est également un facteur à prendre en compte car l'ingénierie disponible en interne n'est que rarement suffisante pour répondre aux enjeux colossaux que nécessite la transition écologique*». Au niveau européen, l'Union européenne (UE) finance la transition écologique locale via des appels à projet, le Fonds européen de développement régional (Feder) ou encore le programme européen pour l'environnement et le climat (Life). Pour la période 2021-2027, le budget alloué à ce programme est de 5,40 M€. Dans les faits, relève l'étude, l'accès à ces fonds est souvent très compliqué pour les petites villes qui doivent répondre à des appels à projet avec des dossiers très lourds et complexes, d'où la nécessité d'adapter les dispositifs et les financements à la réalité des petites villes, sous peine de les voir passer à côté de l'objectif. ■ AN

### Les chiffres de la semaine

# 1,8

million d'euros pour la mise en place d'un pont provisoire de 40 mètres, accessible depuis le 13 juillet, qui a été effectuée au Pont d'Albu, sur la RD 80, à Canari. Cette opération s'inscrit dans le cadre des chantiers de sécurisation et de modernisation liés aux infrastructures routières menés par la Collectivité de Corse qui a lancé il y a trois ans un programme d'inspections sur l'état des ponts de Corse.

### Les chiffres de la semaine

# 253000

logements dont 150 000 résidences principales, 95 000 résidences secondaires ou occasionnelles et 8 000 logements vacants en Corse, au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Entre 1968 et 2018, le nombre de résidences principales a augmenté de 132 % contre + 83 % au niveau national. Cette progression résulte de la diminution de la taille moyenne des ménages mais plus encore de la croissance démographique. [Source Insee Corse].

### Les chiffres de la semaine

# 22 517

personnes concernées par la mise en place de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Balagne, la première de Corse dont le projet de santé a été labellisé, créée le 6 juillet avec la signature d'un accord conventionnel interprofessionnel (ACI). L'objectif est de favoriser l'accès aux soins des Balanins grâce à une meilleure coordination entre la médecine de ville, l'hôpital, le médico-social et le social.

DÉPLACEMENTS DE SANTÉ DES ENFANTS

## L'association Inseme obtient des avancées

**En 2019**, l'association Inseme, qui vient en aide aux patients de Corse tenus de quitter l'île pour recevoir des soins, obtenait un dispositif transitoire permettant de solliciter le remboursement a posteriori du billet pour le second accompagnateur d'un enfant malade via des fonds exceptionnels d'action sanitaire et sociale des CPAM ou de la MSA. Le gouvernement s'était alors engagé à ce qu'un décret consacre ce nouveau droit et pérennise le budget nécessaire à son financement. En avril 2021 cependant, il n'était toujours pas paru et, lors d'un entretien avec des membres du cabinet de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, l'association s'entendait répondre que ni le gouvernement, ni le Président de la République – qui s'était pourtant publiquement exprimé à ce sujet – ne s'étaient engagés sur un décret de cette nature. Sans se décourager, Inseme avait lancé une pétition en ligne et reçu le soutien officiel de nombreuses communes, des présidents de l'Assemblée et du Conseil exécutif de Corse, de tous les groupes politiques de l'Assemblée de Corse ainsi que des parlementaires de l'île. Une ténacité qui a porté ses fruits. Début juin 2021, Olivier Véran, ministre de la Santé, s'engageait à agir rapidement pour sécuriser au maximum le dispositif actuel. Sous l'égide de l'Agence régionale de santé [ARS], les directions et les élus des conseils des CPAM et de la MSA ont engagé avec l'association des travaux visant à résoudre les problèmes soulevés par Inseme: seuls les assurés des CPAM et de la MSA pouvaient bénéficier de la prise en charge; les familles devaient faire l'avance des frais; le budget d'action sanitaire et social étant exceptionnel, il n'est pas garanti d'une année sur l'autre. Le 12 juillet à l'ARS, a été présentée une charte d'engagement qui apporte «des avancées considérables»: d'ores et déjà, les familles bénéficieront du tiers payant et n'auront plus d'avance à faire et l'instruction de la demande de prise en charge de l'enfant et du premier accompagnateur permettra d'instruire automatiquement la prise en charge du second; dès le 31 octobre, tous les assurés de Corse pourront bénéficier de la prise en charge du second accompagnateur, quel que soit leur régime et la CPAM 2A sera une caisse pivot qui financera le billet pour le compte des autres caisses. Seul point à suivre avec attention à l'avenir: le budget relève toujours de l'action sanitaire et sociale mais il devrait s'ajouter à celui prévu pour les autres aides, une négociation devant être établie au niveau national dans le cadre des conventions d'objectif et de gestion prévues pour 4 ans, afin de le sécuriser pour les années à venir. ■ AN

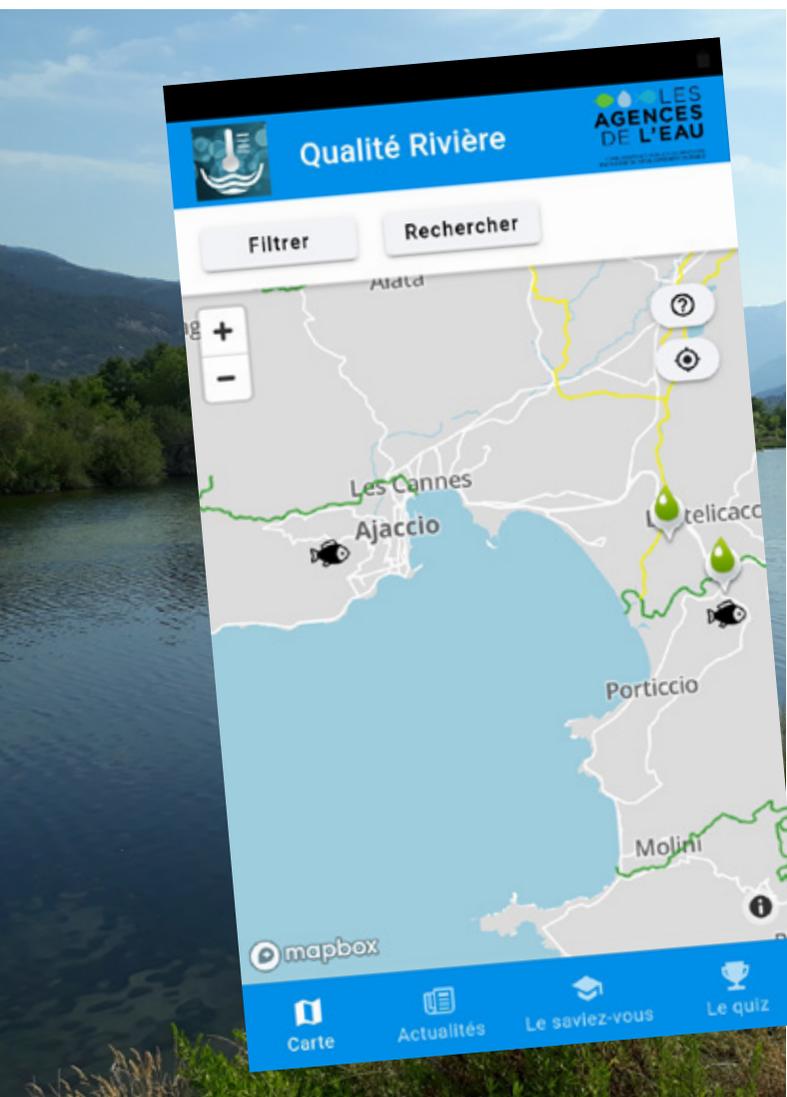


Photo C-Tixier

QUALITÉ DES EAUX DE RIVIÈRE

## Une appli gratuite pour rester informé

**Chaque année**, plus de 5 millions d'analyses en eaux vives sont réalisées sur 1600 points de surveillance, dans les bassins de Rhône-Méditerranée et de Corse. Les différentes agences de l'eau proposent au grand public un accès direct aux résultats de la surveillance des rivières qu'elles ont en charge via une application gratuite, «Qualité rivière», qui coordonne et rassemble les données d'organismes partenaires tels que les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement et l'Office français de la biodiversité. Son édition 2021 est disponible sur smartphone, tablettes mais aussi PC. S'agissant de la Corse, l'application informe sur la qualité écologique des eaux des 43 points de surveillance insulaires et sur les espèces de poissons qui s'y trouvent. Où qu'ils se trouvent, pêcheurs, kayakistes, randonneurs peuvent accéder aux données de la rivière la plus proche ou d'une rivière de leur choix en tapant un code postal ou le nom de la commune concernée. L'application renseigne également, en temps réel, sur la qualité bactériologique des eaux de baignade grâce aux données du ministère de la Santé. Une carte interactive affiche la qualité de la rivière sélectionnée: bleu pour «très bon état», vert pour «bon état», orange pour «état médiocre» et rouge pour «mauvais état». La présence d'un pictogramme «poissons» signale également les espèces que l'on peut espérer apercevoir ou éventuellement pêcher. Il est aussi possible de mesurer l'évolution de la qualité des cours d'eau sur 3 ans, permettant ainsi de voir les efforts accomplis par les acteurs des territoires pour les restaurer et lutter contre les pollutions. «Qualité rivière» propose par ailleurs des jeux et des quiz pour tester ses connaissances sur l'eau, ou encore connaître les comportements à éviter. ■ AN



Photo Claire Giudic

VOGLIU CANTÀ

## L'APPEL À LA VIE DU GROUPE MISSAGHJU

**Pour les artistes, cette période de crise sanitaire a souvent été celle d'une longue et angoissante attente: salles fermées, festivals annulés, concerts reportés. Elle aura été aussi, pour certains, celle de la création. Pour les membres du groupe Missaghju et leur leader, Alain Gherardi, ce fut le cas. Le «bébé» issu de ces mois de confinement s'appelle Vogliu cantà. Comme une déclaration, une revendication, un appel à la vie. Il sera disponible en ligne sur les plateformes de téléchargement et au format CD ou clé USB auprès du groupe, à partir du 2 août.**

**A**lain Gherardi est auteur-compositeur. Au sein du groupe Missaghju, il est aussi l'interprète de nombreuses chansons. Pour le passionné de musique et de scène qu'il est, le temps du confinement aurait pu être bien plus difficile encore. D'autant que, nouvellement nommé directeur de l'Espace culturel Charles-Rocchi à Biguglia, il a - là encore - été confronté aux angoisses des différents protocoles, aux limitations puis à l'arrêt des activités. «*Notre programmation a été chamboulée, les spectacles prévus ont été annulés, mais il fallait continuer à faire vivre le centre, particulièrement les cours de musique, de chant, de danse, etc. En respectant des protocoles qu'il n'était pas toujours facile de mettre en place de façon concrète, raconte-t-il. C'est peu de dire que la période n'était pas agréable à vivre! Et elle reste encore bien compliquée pour les artistes, nous demeurons dans l'incertitude. Quand se terminera la pandémie? Quand pourrons-nous retrouver le public comme avant? Fort heureusement, dès que nous avons eu la possibilité de nous réunir en soirée pour enregistrer, avec les membres de Missaghju nous l'avons fait. Et finalement, de ces temps d'angoisse sont nés de beaux moments de création. Le confinement a été un moment d'émotions diverses, de tension, de craintes, mais finalement il a été favorable à l'écriture.*» Ainsi est née la chanson *U mondu d'oghje* qui raconte l'arrêt brutal de la vie, les rues vidées, ces gestes si simples - s'embrasser pour se dire bonjour, se serrer la main, se sourire, se retrouver en famille autour d'un repas commun... - devenus impossibles ou interdits. L'enregistrement de la chanson, portée par la voix chaude de Gérard Laurenti-Gherardi, en montre toutes les difficultés. Puis il y a *Nimu in scena* qui dit le désarroi des rideaux baissés sur des scènes sombres et désertées. L'album s'éloigne rapidement de cette problématique et on trouve l'amour dans *Tù*. «*Ce qu'il y a de remarquable dans cette chanson, c'est la façon dont nous l'avons enregistrée, avec Manu Padovani au piano; j'avais écrit les paroles, puis la musique, mais elle était*

*encore incomplète. Le refrain est né tout seul lors de la première prise de son. Un premier jet que nous avons conservé. Tel quel!*» Il y a de l'amour aussi dans *Sunnià*, puis de la tristesse quand on se souvient du Bataclan avec *Turmenti*, un peu de politique avec un *Adduniti* qui n'a pas été très prophétique, puis un revendicatif *Vogliu cantà*. Il est difficile de dresser une liste exhaustive de tous les titres, mais on peut souligner les échanges d'une muse et d'un violon dans *Musa è violinu*. Le texte, étudié avec leur maîtresse musicienne, par les élèves d'une classe de cours moyen de l'école Loviconi de Calvi, a donné naissance au dessin qui a servi de base à la pochette. Puis on a la transposition en langue corse des *Moulins de mon cœur*. Sur cette musique de Michel Legrand extraite de la bande originale du film *L'Affaire Thomas Crown* [1968], les paroles initiales - dans leur version américaine, *The Windmills of your mind* - avaient été écrites par Alan et Marilyn Bergman. L'adaptation française avait été demandée par Michel Legrand à Eddy Marnay. Adapter en langue corse un tel mythe, couronné par le Golden Globe et l'Oscar de la meilleure chanson 1969, c'était un pari risqué. Et réussi, sans doute, par Alain Gherardi qui l'interprète lui-même d'une voix fraîche et douce. Le groupe, né en 1992, fêtera l'année prochaine ses 30 ans: un âge de maturité pour ce septième album. Dans l'intensité des paroles, dans l'ambiance souvent intimiste de la musique, cette maturité se ressent. «*Il sera disponible en ligne sur toutes les plateformes. Nous avons fait quelques CD et quelques clés USB qu'on peut obtenir notamment auprès de nous, sur commande par le biais de notre Facebook. Les CD sont un bel objet, mais malheureusement, on en grave de moins en moins...*» Des dates de concerts sont prévues pour cet été, cependant le grand projet, déjà lancé, est la préparation d'un huitième album avec la grande chanteuse libanaise Ghada Shbeir. Une ouverture au monde, à la Méditerranée, qui est dans l'ADN de Missaghju depuis l'origine. ■ Claire GIUDICI

## EXPOSITION

## De la littérature botanique à la réalité des jardins

Fermée au public en raison de travaux de rénovation, la Bibliothèque patrimoniale Fesch, à Ajaccio, s'est récemment dotée d'un nouveau site internet. En attendant la réouverture, il permet de continuer à valoriser le fonds en offrant un bel aperçu des collections anciennes et de leur histoire ainsi que la possibilité de suivre des conférences en ligne. Depuis le 30 juin 2021, il propose une exposition virtuelle, fruit d'une collaboration avec la bibliothèque patrimoniale de Bastia. Elle met en regard les fonds ajaccien et bastiais ayant trait à la science du végétal, constitués d'ouvrages parfois très rares qui ont, pour beaucoup, été légués entre le XVIII<sup>e</sup> et le tout début du XX<sup>e</sup> siècle par le médecin et érudit Tommaso Prelà; Lucien Bonaparte, frère de Napoléon; le cardinal Joseph Fesch, son oncle; ou encore l'historien Louis Campi. On peut y voir, entre autres, un exemplaire de l'édition 1644 de l'*Historia plantarum*, du philosophe, botaniste et naturaliste antique Théophraste, qui fait mention des forêts de Corse; une première édition de l'*Hortorum viridariorumque elegantes & multiplis formae* de Hans Vredeman de Vries, architecte, ingénieur et peintre de la Renaissance flamande; les deux volumes du *Parfait jardinier* de Jean-Baptiste la Quintinie, directeur de tous les jardins fruitiers et potagers de Louis XIV. L'exposition montre le cheminement de la pensée botanique, de l'Antiquité au XIX<sup>e</sup> siècle. Il y est également question de l'intérêt de Napoléon pour la botanique et de sa décision de créer un jardin expérimental à Ajaccio, à charge pour le botaniste André Thouin de sélectionner des espèces exotiques pouvant s'acclimater en Corse. Un jeu de l'oie sur les collections de Bastia, réalisé par la bibliothèque Tommaso Prelà et les élèves du lycée Jean-Nicoli, un lexique des termes de la botanique et des vidéoconférences d'Angélique Quilichini, spécialiste de l'histoire de la botanique et commissaire de l'exposition, complètent cette très jolie présentation en ligne. À Bastia, l'exposition se tient dans les jardins de la bibliothèque Prelà, déclinée sur des bâches qui seront ensuite présentées dans les écoles de la ville puis, en novembre 2021, dans le réseau des bibliothèques et médiathèques d'Ajaccio.

À voir sur : [bibliothequefesch.ajaccio.fr](http://bibliothequefesch.ajaccio.fr)



## MUSIQUE

## Sorru in Musica

Cette année, le festival né du rêve un peu «fou» du violoniste Bertrand Cervera, fête ses 18 ans. Majeur et [sans doute] vacciné, donc. Et toujours placé sous les signes du partage, de la simplicité, de l'itinérance et de l'ouverture. Comme à l'accoutumée, à l'exception du concert de clôture, dont le prix d'entrée a été fixé à 20 € [gratuit pour les enfants de moins de 15 ans] l'accès à l'ensemble des concerts, animations, projections et conférences proposés lors du festival, est libre et gratuit. Ouverture le 21 à Vico, avec les violonistes des Archetti bastiacci puis un concert du Richard Galliano Sextet, dédié aux musiques de Richard Galliano, Astor Piazzolla et Michel Legrand. Le lendemain, sur la marine de Porto, après un concert des étudiants de l'Académie de musique Sorru in Musica, une soirée spéciale «*Classic and jazz*». Le 23, c'est Salice qui accueille les élèves de l'académie ainsi qu'un concert de musique de chambre pour guitare, clarinette & violons, avec des œuvres de Politi, Prokofiev et Dvorak. Le 24, à Renno, après une conférence de Suzanne Cervera sur «*L'impératrice Eugénie et la Corse*» et un concert des élèves de l'académie de musique, l'orchestre Paris Classik rend hommage au «cinéma du dimanche soir... ou du samedi» en interprétant des musiques de films. Le 25, à Soccia, c'est la désormais traditionnelle soirée lecture-concert, lancée voilà 15 ans dans le cadre d'un partenariat avec l'Aria. Après une animation mandoline et guitare avec Stefanu Pinelli et un concert des élèves de l'académie, Robin Renucci lit des extraits de *Changer la vie*, de Jean Guéhenno, sur des musiques de Bach, Ysaÿe et Bruant, interprétées par Bertrand Cervera. Retour à Vico le 26, pour *Hans Peter*, spectacle de clown musical de et avec Christian Testard, pour tout public à partir de 8 ans. À Vico toujours, le 27, deux projections: celle du documentaire de Pierre-Antoine Beretti, *Journal de bord d'un festival déconfiné*, réalisé à l'été 2020, durant lequel Sorru in Musica fut un des très rares festivals qui ont pu se tenir; puis, dans le cadre du partenariat qui unit depuis 13 ans Sorru in Musica et la Cinémathèque de Corse, le ciné-concert, avec la projection d'un film de 1926, *Paris en cinq jours*, de Nicolas Rimsky et Pierre Colombier, sur une musique originale composée par Didier Benetti. Le 28, à Coggia, le festival rend hommage au contrebassiste Gilles Since, fondateur de l'ensemble musical Sorties d'artistes, disparu en décembre 2020. De nouveau à Vico pour une version récital de l'opéra de Purcell *Didon et Enée*, précédée d'une conférence du musicothérapeute Jean-Jacques Andreani puis d'un concert de l'académie de musique, le 29; puis le 30 pour le concert de clôture, avec une sélection de tous les moments phares du festival mais aussi quelques surprises.

Du 21 au 30 juillet. Dans les Deux-Sorru, Deux-Sevi et le Cruzzini. 📍 [www.sorru-in-musica.corsica](http://www.sorru-in-musica.corsica)



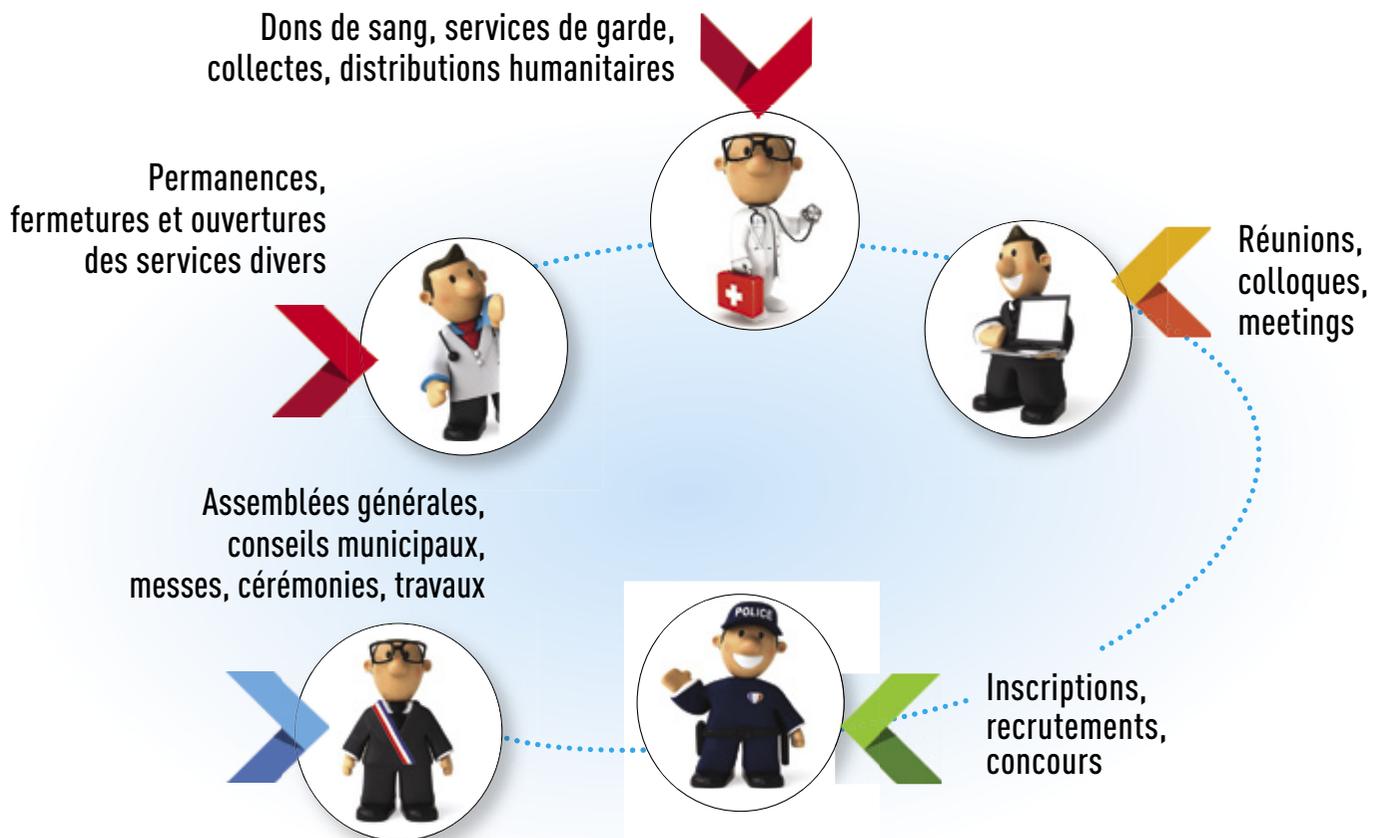
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



POUR COMMUNIQUER  
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**

